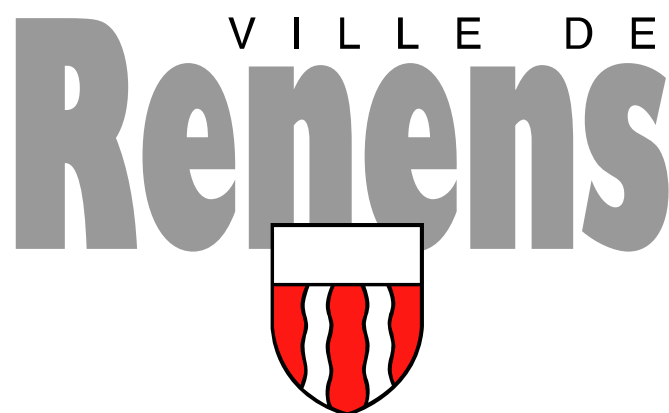




PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 21 juin 2012, à 19h00
à la Salle de Spectacles**

9^{ème} séance

Séance du jeudi 21 juin 2012

Présidence de Mme Nathalie Kocher-Jaccard, Présidente

Mesdames, Messieurs, au nom du Bureau du Conseil nous vous souhaitons la bienvenue à cette 9^{ème} séance du Conseil communal de l'année 2011-2012.

Nos salutations vont à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, notre huissier, ainsi qu'aux représentants de la presse et le public qui nous font le plaisir de suivre nos débats à la tribune ou derrière leur écran.

Nous saluons Monsieur Widmer et son équipe de la société Sonomix qui filment nos débats, ainsi que Monsieur Cardinaux de la société Maxximum en charge du son.

Avant de passer à l'appel, je vous informe que Monsieur Le Municipal Jean-Marc Dupuis m'a informé qu'il sera en retard, il nous rejoindra dès que possible.

Conformément à l'art. 66 du Règlement de notre Conseil, je prie Madame la secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 68 conseillères et conseillers.

Sont excusé(e)s: Mmes Françoise Christ, Elodie Golaz Grilli et Ranjini Sivanesan ainsi que MM. Eugène Roscigno, Lokaj Naïm, Carlos Machado, Madi Keita, Vincent Keller, Roberto Arnedo, João-Batista Domingos et Alberto Mocchi

Est absent: M. Ricardo Gaspar

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Je déclare ouverte cette neuvième séance du Conseil communal de Renens pour l'année 2011-2012.

1. Adoption de l'ordre du jour

Après s'être assurée que l'ordre du jour ait été envoyé dans les délais à tous les conseillères et conseillers, Mme la Présidente annonce qu'elle a reçu:

- Une interpellation de Mme Rosana Joliat relative au site de Malley

Cette interpellation sera traitée prioritairement au point N° 22.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur cet ordre du jour.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Madame la Présidente, Chers collègues,

Vu le nombre de points qui sont systématiquement mis à l'ordre du jour au mois de juin et au mois de décembre, je suggère que le nouveau Bureau, dès l'année prochaine, fixe deux séances au mois de juin et deux séances au mois de décembre. La deuxième séance du mois de juin serait dévolue aux comptes ainsi qu'à la gestion et la deuxième séance du mois de décembre serait dévolue au budget.

Mme la Présidente remercie M. Daniel Rohrbach pour sa suggestion et informe que le Bureau avait anticipé celle-ci et qu'une discussion avait eu lieu entre le Bureau actuel et le Bureau futur. Cette demande fait partie des projets de Mme Nicole Divorne.

La discussion n'étant plus demandée, l'ordre du jour est soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mai 2012
3. Assermentation
4. Communications de la Présidence
5. Communications de la Municipalité
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovet Diagne concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi et après les cours.
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Patricia Zürcher intitulée "APEMS du Nord : une alternative pour tous au réfectoire d'autrefois ?".
 - Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher-Jaccard à propos d'un marché du soir à Renens.
6. Communications éventuelles de la Commission des finances
7. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil communal
10. Changements dans la composition des commissions permanentes et commissions intercommunales
11. Comptes communaux – Exercice 2011
 - a. de la de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge

- b. de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy
- c. de la Commune de Renens

Rapport de la Commission des finances sur la vérification des comptes communaux
M. Daniel Rohrbach, Président ad-intérim

12. Gestion – Exercice 2011

Rapport de la Commission de Gestion – Adoption de la gestion
Mme Rosana Joliat, Présidente

13. **Postulat** de Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne intitulé "Soutenons la biodiversité à Renens"

M. Gian-Luca Ferrini, Président-rapporteur

14. Rapport du **Préavis N° 15-2012** – Adoption du plan de quartier équivalant à un permis de construire P34 "La Croisée II"

Rapport de la CUAT

15. Rapport du **Préavis N° 16-2012** – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires – Place de la Gare

M. Gérard Duperrex, Président-Rapporteur

16. **Préavis N° 17-2012** – Avenue du Censuy – Rue du Léman – Collecteur EU/EC

Dépôt de préavis – Discussion préalable
Présidence: PLR

17. **Préavis N° 18-2012** – Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législation 2011-2016 et à la révision générale du plan d'affectation.

Dépôt de préavis – Discussion préalable
Présidence: Parti socialiste

18. **Préavis N° 19-2012** – Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens.

Dépôt de préavis – Discussion Préalable
Présidence: Fourmi rouge

19. **Préavis N° 20-2012** – Aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège du Verdeaux et agrandissement de la salle des maîtres.

Dépôt de préavis – Discussion préalable
Présidence: Les Verts

20. **Préavis N° 21-2012** – Réaménagement du parc des Paudex

Dépôt de préavis – Discussion préalable
Présidence: PLR

21. **Préavis N° 22-2012** – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet intitulé "Journée participative pour les jeunes de Renens".

Dépôt de préavis – Discussion préalable
Présidence: Parti socialiste

22. Motions, postulats, interpellations.

23. Questions, propositions individuelles et divers

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mai 2012

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 10 mai 2012.

La discussion n'étant pas demandée, le procès-verbal est soumis à l'approbation du Conseil communal.

C'est à l'unanimité que le procès-verbal est accepté.

3. Assermentation

Pour faire suite à la démission lors du Conseil du 29 mars 2012 de M. Pascal Waeber du groupe PLR, c'est M. Angelo Maiorano qui figure sur la liste des "viennent ensuite" qui complètera ce groupe.

M. Angelo Maiorano, je vous prie de bien vouloir vous avancer devant le pupitre afin que nous puissions procéder à votre assermentation

Je prie l'assemblée de bien vouloir se lever.

Mme la Présidente donne lecture de la formule du serment et prie M. Angelo Maiorano de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par "Je le promets".

Serment:

«Vous promettez d'être fidèle à la Constitution Fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.» (Art. 9 LC)

4. Communications de la Présidence

❖ Résultat des votations cantonales du 17 juin 2012

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables
7'965	3'044	3'041	33	5	3'003

1a. Initiative populaire «Assistance au suicide en EMS» (modification de la loi du 29 mai 1985 sur la santé publique)

Suffrages initiative			
Sans réponse	OUI	NON	Participation
58	1'178	1'767	38.18%

1b. Contre-projet du Grand Conseil modifiant cette même loi du 29 mai 1985 sur la santé publique

Suffrages contre-projet			
Sans réponse	OUI	NON	Participation
108	1'878	1'017	38.18%

1c. Question subsidiaire de savoir si, en cas de double acceptation, c'est l'initiative ou le contre-projet qui doit entrer en vigueur)

Suffrages question subsidiaire			
Sans réponse	Initiative	Contre-projet	Participation
217	678	2'108	38.18%

❖ Résultats des votations fédérales du 17 juin 2012

1a. Initiative populaire «Accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement»

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'965	3'044	3'041	104	5	2'932	861	2'071	38.18%

2a. Initiative populaire «Pour le renforcement des droits populaires dans la politique étrangère (accords internationaux : la parole au peuple!)»

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'965	3'044	3'041	75	3	2'963	519	2'444	38.18%

3a. Modification du 30 septembre 2011 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)
(Réseaux de soins)

Electeurs inscrits	Cartes de vote reçues	Bulletins rentrés	Blancs	Nuls	Valables	OUI	NON	Participation
7'965	3'044	3'041	58	4	2'979	195	2'784	38.18%

❖ **Jetons de présence**

Mme Yvette Charlet a remis aux Présidents de groupe les fiches de décompte des jetons de présence. La séance de ce soir ne figure pas dans ce décompte. Seules les séances jusqu'au 08 juin 2012 ont été prises en compte. Toutes les activités ayant eu lieu après cette date vous seront indemnisées sur le décompte du mois de décembre 2012. En cas de question Mme la secrétaire se tient à votre disposition à la fin de ce Conseil ou par téléphone aux heures de bureau ou encore par mail.

Concernant les jetons de présence et le fonctionnement des commissions permanentes, le Bureau actuel ainsi que le futur Bureau par le biais de Mme Nicole Divorne, future présidente de ce Conseil, vous informe qu'une séance, réunissant les Présidents de groupe et les présidents des commissions permanentes, aura lieu au début de septembre afin de préciser et redéfinir, entre autres, le cadre de l'attribution des jetons de présence afin que toutes les commissions comptabilisent sur le même principe les diverses présences et travaux confiés.

❖ **Passation des pouvoirs**

La cérémonie de passation des pouvoirs entre le Bureau actuel et le futur Bureau aura lieu le lundi 2 juillet 2012.

❖ **Divers**

En date du 22 mai, nous avons répondu avec Madame Charlet, secrétaire de ce Conseil, à une invitation du Président du Grand Conseil. Comme précédemment annoncé, le thème de cette rencontre était un débat et échange sur les commissions des finances et de gestion. Nous avons reçu diverses informations que nous tenons à disposition des conseillers qui seraient intéressés.

❖ **Festimixx**

Comme un très grand nombre d'entre vous, j'ai eu le plaisir de participer à Festimixx, qui a été une édition exceptionnelle et qui a été une véritable fête pour les habitants de Renens, pour preuve, le nombre important de spectateurs. A titre personnel, je souhaite remercier vivement le comité d'organisation pour la qualité de leur travail, ainsi que tous les bénévoles et qui ont œuvré pour que la fête soit belle.

❖ **Halte de Prilly-Malley**

Le 29 juin prochain verra l'inauguration de la nouvelle halte de Prilly-Malley pour laquelle vous avez reçu des invitations.

❖ **Sortie de législature**

Je vous rappelle que ce samedi 23 juin 2012, aura lieu la sortie de législature, le café-croissant vous sera servi dès 07h45 à la buvette nous partirons en car à 08h15. Pour information, dans un souci de mobilité douce la Municipalité de Vevey nous demande d'effectuer un maximum de déplacements à pieds. Munissez-vous donc de chaussures confortables. Toutefois, pour les personnes qui ont de la peine à marcher un déplacement motorisé sera organisé.

❖ **Marché de Renens**

Depuis le mercredi 13 juin 2012 et jusqu'au 31 octobre prochain, un 2^{ème} marché hebdomadaire a lieu le mercredi de 15h00 à 19h00, sur la place du Marché. Une partie officielle a eu lieu le mercredi 20 juin.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Présidence.

• **Mme Nadia Carota, Les Verts**

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Au nom des Verts, nous souhaitons remercier la Municipalité et le comité de Festimixx pour le bel événement que nous avons pu vivre les 15 et 16 juin. Un grand bravo pour la qualité de l'organisation et de l'affiche de notre festival.

Vu la bonne ambiance qui a régné tout au long de ce week-end, il est évident que les citoyens de notre Commune ainsi que les personnes venant de l'extérieur ont eu beaucoup de plaisir.

Les Verts tiennent à relever et à féliciter les efforts réalisés en matière de quantité de poubelles facilitant le tri des déchets, la mise à disposition gratuite des boîtes à clopes, de la vaisselle biodégradable, ainsi que l'excellente initiative des gobelets consignés, sans compter l'équipe qui s'est activée tout au long de ces 2 jours pour ramasser le peu de déchets jetés par terre.

Nous nous réjouissons déjà de la future édition. Merci de votre attention.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Présidence est close.

5. Communications de la Municipalité

Nous avons reçu des communications écrites de la Municipalité, ainsi que les réponses suivantes:

- *Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Véronique Bovet Diagne concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi et après les cours.*

- Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Patricia Zürcher intitulée "APEMS du Nord : une alternative pour tous au réfectoire d'autrefois ?".
- Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Nathalie Kocher-Jaccard à propos d'un marché du soir à Renens

La Présidente demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

J'ai le plaisir de vous saluer pour cette dernière séance de l'année politique.

Nous sommes très contents de vous informer que vous trouverez sur vos tables le programme de législature de la Municipalité "Faire la Ville de demain ensemble – 2^{ème} étape" ainsi que le bilan de la législature précédente.

Ces deux documents seront également consultables sur le site internet de la Ville de Renens et à disposition de toutes personnes intéressées.

D'autre part, voici une

REPONSE ORALE

*à la question de Mme la Conseillère communale Betty Forestier sur le
Tour de Romandie à Renens en 2013*

*Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,*

Lors du dernier Conseil communal, Mme Forestier a posé une question sur l'étape de Renens annoncée pour et par le Tour de Romandie pour 2013.

Nous pouvons ici lui confirmer les éléments suivants :

C'est un projet qui est venu du Préfet et du Bureau intermunicipal réunissant tous les syndicats de l'Ouest lausannois, et qui va dans le sens de faire connaître notre nouveau district. Ce projet a été évoqué en 2010 déjà avec les responsables du Tour de Romandie, et il vient de se concrétiser pour 2013.

Ce sera très clairement une étape "Ouest lausannois", concrètement sur le terrain avec une arrivée à Renens le 24 avril, et un départ de Prilly-Malley le 25 avril. Cet événement a été l'occasion pour la Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest lausannois, SICOL, de réagender sa manifestation Comptoir Ouest, qui se tiendra, à nouveau et en profitant de la synergie, au Centre Intercommunal de Glace de Malley.

L'ensemble des frais sera réparti entre toutes les communes de l'Ouest. Ils se montent à CHF 65'000.- (CHF 40.000.- pour l'arrivée, CHF 25.000.- pour le départ) à verser au Tour de Romandie. S'y ajoutent des prestations d'organisation concrètes, qui pourront en grande

partie bénéficier des infrastructures existantes et du personnel des communes ainsi que de bénévoles, et pour lesquelles des sponsors seront aussi recherchés. Un budget est en cours d'élaboration, mais à priori nous sommes dans un ordre de grandeur pour les communes de CHF1.50 par habitants, soit CHF 30'000.- pour notre Ville.

Les retombées attendues sont au niveau de l'Ouest lausannois tout entier, qui apparaît ainsi en tant que district et région tant face à l'extérieur que face à sa population. Nous nous réjouissons aussi que la SICOL puisse s'appuyer sur cet événement pour proposer une 2^{ème} édition d'un Comptoir de l'Ouest.

La Municipalité considère avoir répondu à la question posée par Mme la Conseillère communale Betty Forestier, mais il est évident que d'autres informations suivront.

La Municipalité ne souhaitant plus s'exprimer, Mme La Présidente ouvre la discussion sur les Communications de la Municipalité.

- **Mme Patricia Zürcher, PS**

Réaction à la réponse de la Municipalité à l'interpellation « APEMS du Nord : une alternative pour tous au réfectoire d'autrefois ? »

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Tout d'abord, je tiens à remercier la Municipalité pour la réponse détaillée et constructive qu'elle a faite à mon interpellation, signe qu'elle prend au sérieux la problématique abordée.

Tout comme vous, je suis profondément convaincue de l'utilité des APEMS, et après lecture de votre réponse, je me réjouis, moi aussi, du succès qu'elles rencontrent à Renens, preuve que la Ville a su trouver une solution appropriée aux besoins d'une partie de ses habitants.

Toutefois, les chiffres enregistrés au moment du passage du réfectoire du Nord à l'APEMS du 24-Janvier ne permettent pas encore de crier victoire ! En effet, là où l'on pourrait ne voir qu'une confirmation des choix opérés, certains chiffres laissent entrevoir une réalité un peu moins rose.

*Dans votre réponse, on peut lire, en effet, que sur la quarantaine de familles fréquentant le réfectoire du Nord peu avant sa fermeture, **2 ont renoncé à se réinscrire à l'APEMS à cause du prix trop élevé, 6 ont dû renoncer à cause du nouvel âge limite imposé par les nouvelles normes cantonales, et 15 familles n'ont réinscrit leur enfant que pour l'accueil de midi,** signe que les prestations du réfectoire répondaient parfaitement à leurs besoins.*

En tout, cela fait 23 familles sur environ 40, soit une bonne moitié, pour qui le remplacement du réfectoire par une APEMS ne constituait pas la meilleure solution.

Au final, le bilan me paraît donc nettement plus mitigé que ce qu'il pourrait paraître à la première lecture des chiffres présentés ! J'en déduis, pour ma part, que les familles qui avaient besoin d'une APEMS au nord de Renens (sans forcément fréquenter le réfectoire auparavant) ont été satisfaites, ce qui me réjouit autant que vous, mais que les familles qui n'avaient besoin que d'un accueil pour midi ont dû renoncer ou se plier au nouveau tarif plus élevé pour couvrir la même tranche horaire.

Une fois encore, les échos positifs concernant l'APEMS du Nord, ainsi que la liste d'attente annoncée pour la rentrée scolaire (2012-2013), prouvent que le besoin de structures du type APEMS est bien réel, même si je ne suis pas certaine qu'il faille se réjouir de l'apparition de cette liste d'attente.

*Toutefois, au vu des chiffres cités, la réalisation d'une enquête de satisfaction prévue dans le cadre de l'enquête sur les besoins en matière de lieux d'accueil parascolaire me paraît non seulement une excellente nouvelle, mais aussi une démarche indispensable. Il me semble important, en effet, que **toutes les familles** ayant des enfants en âge de fréquenter un lieu d'accueil parascolaire soient consultées, et pas uniquement celles qui fréquentent déjà les APEMS existantes.*

Enfin, j'espère vivement qu'en dépit de l'état actuel de nos finances, dont je suis parfaitement consciente, cette enquête débouchera sur l'ouverture, dans un avenir pas trop lointain, d'un réfectoire au nord des voies. Car s'il existe déjà une liste d'attente pour l'APEMS du Nord, c'est bien le signe qu'un simple abaissement des coûts pour l'accueil de midi de cette APEMS ne constituerait qu'un emplâtre sur une jambe de bois !

C'est donc avec le plus vif intérêt que le PSR va suivre cette démarche positive entamée par la Municipalité. Car comme nous le savons tous, le manque durable de structures d'accueil, quelles qu'elles soient, est une bombe à retardement qui pourrait, à long terme, coûter bien plus cher à notre Commune que les frais de construction et de fonctionnement de ces mêmes structures.

Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Réaction à la réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant l'encadrement des plus de 12 ans durant la pause de midi et après les cours

*Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs,*

C'est avec satisfaction que j'ai lu la réponse de la Municipalité à mon interpellation concernant l'encadrement des grands à l'école. Je suis satisfaite que la question suit son cours et qu'une enquête sera également menée pour vérifier les besoins effectifs et je me réjouis déjà de son résultat.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Au sujet du second Marché de Renens

*Madame la Présidente,
Madame la Syndique, Mesdames, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

Le groupe des Verts se joint à Nathalie Kocher-Jaccard pour se réjouir et adresser ses sincères remerciements à la Municipalité pour la mise en place d'un second Marché à Renens le mercredi de 15h00 à 19h00.

Nul doute que cette animation supplémentaire permettra ainsi à la Place du Marché de continuer à être plus qu'un simple lieu de passage, pour preuve le nombre important de personnes qui hier déjà se ravitaillaient en fruits et légumes frais, en olives, en épices et divers.

Longue vie à ce marché !

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Question relative à l'utilisation de la Place du Marché par les partis politiques

Par rapport à ce marché, je m'en réjouis également, mais j'ai une petite question. Sera-t-il possible aux partis politiques d'y organiser des stands? Je sais qu'il y aura bientôt des votations importantes au mois de septembre.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Merci M. Rohrbach,

C'est une bonne question que nous ne nous sommes effectivement pas encore posée ! Si vous nous la soumettez, c'est la preuve qu'il y a un intérêt et que ce Marché du soir va marcher!

A priori, les partis politiques, lorsqu'ils en font la demande, peuvent être sur la voie publique, je ne vois donc pas pourquoi cela ne pourrait se faire. Vous avez remarqué que ce marché est organisé très différemment du marché du samedi matin. En effet, nous n'avons pas voulu refaire le marché du samedi matin où les maraîchers ont leurs emplacements, desquels ils n'aiment pas du tout être déplacés. Le marché du mercredi est installé au milieu de la Place, il faudra trouver des solutions et emplacements pour les partis, ailleurs aussi que ceux du samedi matin.

A nouveau, nous souhaitons faire vivre cette Place, le plus possible et pour ma part, j'ai un a priori très positif à ce que les partis y aient leur place.

La parole n'étant plus demandée, la discussion sur les communications de la Municipalité est close.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances

Mme la Présidente demande si la commission des finances a des communications à transmettre.

- **M. Daniel Rohrbach, Président ad-intérim de la Commission des finances**

Madame la Présidente, Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chers collègues,

La présidence de la COFIN à partir de juillet 2012 sera assurée par M. Roland Divorne du groupe PLR conformément à notre convention de législature.

En tant que Président de la COFIN, j'ai représenté la Commune de Renens aux assemblées de TVT Services SA et du SIE SA aujourd'hui même.

Pour TVT, le bénéfice net de l'exercice se monte à CHF 1'898'746.20.

La répartition du dividende a été votée à CHF 2.50/action soit au total CHF 312'500.- et pour Renens CHF 146'750.-. Les indemnités des membres du Conseil d'administration ont été augmentées ce qui ne change rien pour nos représentants, puisque ceux-ci sont reversés intégralement dans la caisse communale.

Pour SIE, le bénéfice net de l'exercice se monte à CHF 2'519'258.91.

La répartition du dividende a été votée à CHF 0.20/action soit au total CHF 272'700.-, la part pour est de CHF 100'300.-. Les indemnités des membres du Conseil d'administration ont aussi été augmentées et là aussi ceux-ci sont reversés intégralement dans la caisse communale.

Position de la COFIN sur les préavis déposés ce soir.

PRÉAVIS N° 17-2012

Avenue du Censuy-Rue du Léman-Collecteurs EU/EC.

Le Plan des investissements prévoit CHF 700'000.-, alors que le total du préavis est de CHF 1'012'000.-.

La Commission des finances estime que ces travaux ont un caractère obligatoire.

Cependant, elle s'inquiète des dépassements d'une manière générale, mais plus particulièrement des préavis des collecteurs par rapport au plan des investissements et à notre plafond d'endettement voté en début de législature.

Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis à l'unanimité.

PRÉAVIS N° 18-2012

Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législature 2011-2016 et à la révision du général d'affectation.

Le Plan des investissements prévoit CHF 1'100'000.-, alors que le total du préavis est de CHF 980'000.-.

La Commission des finances se pose la question de la priorisation des préavis. Elle regrette également que pour la lisibilité du tableau en page 6, ne figurent pas les N° des plans du quartier tel que sur le plan général, ceci est également valable pour les fiches annexes.

Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis avec 3 abstentions et 1 non.

PRÉAVIS N° 19-2012

Augmentation du cautionnement de la Commune en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine-Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens.

La Commission souhaite étudier ce préavis et le revendique.

Toutefois, si le Conseil en dispose autrement, voici la position de la COFIN.

Le montant du cautionnement actuel de la Commune pour la piscine se monte à CHF 3'000'000.-.

Le plafond de cautionnement autorisé et voté lors du préavis N° 5-2011 est CHF 50'000'000.-.

Les engagements hors bilan fin 2011 se montent à CHF 17'930'000.-.

Ces travaux bien entendus auront une réelle influence sur notre subventionnement communal. L'augmentation du subventionnement se monte pour 2013 à CHF 82'000.-, pour 2014 à CHF 230'400.- et pour 2015 à CHF 415'567.-.

L'augmentation du cautionnement demandé est de CHF 6'800'000.- pour le porter à CHF 9'800'000.-.

La Commission s'inquiète des augmentations de charge de fonctionnement et n'est pas certaine que nous en ayons les moyens et qu'il est peut-être temps de penser, si ce n'est réduire la voilure, du moins, à ne pas l'augmenter.

Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis avec 2 abstentions et 1 non.

PRÉAVIS N° N20-2012

Aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège de Verdeaux et agrandissement de la salle des maîtres.

Cet agrandissement est nécessaire suite à la nouvelle répartition des classes primaires et secondaires dans la nouvelle loi scolaire. Les classes de transition (5^{ème} et 6^{ème}) passeront du secondaire au primaire.

C'est pourquoi, rien n'était prévu au plan des investissements. Le total du préavis se monte à CHF 263'000.-.

Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis avec 2 abstentions.

PRÉAVIS N° 21-2012

Réaménagement du parc des Paudex.

Le Plan des investissements prévoit CHF 500'000.-, alors que le total du préavis se monte à CHF 650'000.-. L'augmentation est liée à l'installation de WC, qui n'était pas prévu, pour CHF 80'000.- et la modification de l'éclairage qui avait nettement été sous-estimé.

Au vote, la Commission accepte les incidences financières de ce préavis avec 1 abstention.

Le préavis N° 22-2012, Réponse au postulat de Mme Line Rouyet intitulé "Journée participative pour les jeunes de Renens", n'a pas d'incidences financières.

Vœu de la Commission des finances

La COFIN émet un vœu quant aux dépenses d'investissement et de fonctionnement.

Elle estime que le plan des investissements ne nous permet pas voire à l'avenir et souhaite que la Municipalité nous transmette un tableau de bord avec tous les Préavis à venir avec des montants réactualisés régulièrement en terme d'investissement et de frais de fonctionnement avec des priorisations de type Obligatoire (par exemple double sens du 14 Avril) Priorité 1, Priorité 2 et ceci pour la durée de la législature.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la Commission des finances.

La discussion n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

7. Communications de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire (CUAT)

Mme la Présidente demande si la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire a des communications à transmettre.

• Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT

Depuis le dernier Conseil communal, la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire s'est réunie de nombreuses fois. La séance du 14 mai 2012 concernait le projet de sentier végétalisé entre le parking du 1^{er} mai et les Biondes ainsi que l'étude du PALM sur l'implantation de tours dans l'agglomération. Les commissaires sont à disposition pour répondre à vos questions sur ces thématiques. Le 15 mai était réservé à l'étude du préavis N° 15 sur la Croisée dont le rapport sera lu au point 14 de l'ordre du jour, tandis que la séance du 6 juin a permis à la commission de discuter du dépôt de motion pour une liaison TL en axe fort au Sud des voies CFF, qui sera déposée ce soir par M. Raymond Gauthier.

Plus récemment, nous avons organisé une séance pour discuter du préavis N° 18 sur le « Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législature 2011-2016 et à la révision du plan général d'affectation ». Diverses questions et remarques ont été soulevées et pourront servir de base au travail de Commission du 3 juillet 2012. De manière générale, nous comprenons la nécessité de débloquer des fonds pour l'étude des différents projets urbanistiques sur lesquels la Commune aura à travailler les 4 prochaines années. Toutefois, diverses informations complémentaires seront nécessaires aux commissaires pour comprendre les implications du préavis dans son intégralité :

- *Si les coûts globaux par type d'affectation ont été transmis, il manque une estimation de la répartition des besoins par plans de quartiers. Ceci rejoint un peu la question de la priorisation des préavis développé par la Commission des finances.*
- *Il serait nécessaire de rappeler aux commissaires le calendrier des projets*
- *Quel lien y a-t-il entre les plans de quartiers et le PGA? Pourquoi les lier dans un préavis ? Comment s'intégrera le PGA dans le SDOL et comment les PGA intégreront les plans de quartier ?*
- *Dans les annexes, il est présenté l'état de planification des différents projets. Il serait nécessaire d'avoir quelques rappels sur les différents termes, nombreux et parfois peu clairs utilisés pour décrire l'état de planification : Esquisse / Avant-projet / Projet /*

Enquête public / Examen préalable / En projet / Master plan / En attente / concours / début / Mandats d'études parallèles / Pas initiée...

- *Des explications plus détaillées sur les chiffres présentés dans le tableau en annexe sont nécessaires. Par exemple, comment se répartissent les 16% d'espaces verts annoncés en plus à l'horizon 2030, à quel type d'espaces verts cela correspond? Et de manière générale, comment ont été calculés les chiffres pour 2030 ?*
- *Un champ pour les crédits demandés est séparé et mis en évidence pour la planification des espaces publics. A quoi correspond-il exactement ?*

Suite à cette discussion et en raison du caractère clairement urbanistique du préavis, la Commission se met à nouveau à disposition du Conseil pour le traitement de ce dossier.

Par ailleurs, nous n'avons pas encore discuté de la nouvelle présidence de la CUAT mais profiterons de la prochaine séance pour choisir la personne qui prendra en charge la gestion de la Commission jusqu'au prochain été.

Madame la Présidente ouvre la discussion sur les communications de la CUAT.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Comme l'a expliqué Mme Rouyet, la CUAT déposera lors de la prochaine séance du Conseil communal une motion pour la mise en place d'un axe fort de transport public au sud des voies CFF à Renens Sud.

Le très fort développement prévu dans les années à venir au sud des voies CFF (Malley notamment) met en lumière le très fort potentiel de développement de l'offre des transports publics.

La CUAT souhaite vous proposer d'envoyer un signe fort en faveur de la mise en place à moyen terme d'un axe fort de type bus/trolleybus sur cet axe.

Le texte complet vous sera présenté lors de la séance du prochain Conseil.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales (CARIC)

Mme la Présidente demande si la Commission des affaires régionales et intercommunales a des communications à transmettre.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres de conseils intercommunaux – art. 40, lettre g du Règlement du Conseil Communal

Mme la Présidente demande si un conseiller désire faire part de son rapport.

Personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente informe que M. Jean-Daniel Roulier fera part de son rapport sur l'ORPC au prochain Conseil du mois de septembre.

10. Changement dans la composition des Commissions permanentes et des Commissions intercommunales

- Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Suite à la démission de M. Pascal Waeber du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, le groupe PLR présente Monsieur Frédéric George, respectant ainsi la convention de législature.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente félicite M. Frédéric George pour sa nomination.

- Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois".

M. Gian-Luca Ferrini a annoncé au bureau sa démission du Conseil intercommunal de l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois". Ce siège selon la Convention de législature reste acquis au Parti socialiste qui propose la candidature de Mme Victoria Ravaoli.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre candidature, Mme la Présidente félicite Mme Victoria Ravaoli pour sa nomination.

11. Comptes communaux – Exercice 2011

- a) De la Commission intercommunale de Mèbre-Sorge
- b) De la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise
- c) De la Commune de Renens

Mme la Présidente prie M. Daniel Rohrbach, Président ad-intérim de la Commission des finances, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport. Avant de lui donner la parole, Mme la Présidente rappelle que les comptes sont régis par les articles 105 à 110 du Règlement du Conseil communal.

D'autre part, elle exprime ses vifs regrets quant au fait que l'art. 105 alinéa 3 "La Commission de gestion et celle des finances tiennent au moins une séance annuelle commune" n'ait pas pu être concrétisé pour cet exercice et ce malgré ses demandes répétées. Elle espère qu'à l'avenir ce point de règlement sera à nouveau respecté.

Le rapport de la Commission, ayant été envoyé à chaque conseillère et conseiller, ne sera pas lu dans son entier. Les points a) et b) ne seront pas soumis au vote, mais feront parties intégrantes des conclusions. Pour les comptes communaux au point c), ils seront passés en

revue dicastère par dicastère

M. Daniel Rohrbach, Président ad-intérim de la Commission des finances, donne lecture de son rapport.

La Commission des finances s'est réunie à 6 reprises entre le 23 avril et le 21 mai 2011 afin d'examiner les comptes 2011 présentés par la Municipalité. Elle remercie la Municipalité et les chefs de service qui ont répondu aux questions des commissaires.

Nos remerciements vont également au service des finances, auquel va toute notre gratitude.

Introduction

Les comptes 2011 de la Commune de Renens révèlent un excédent de charges de CHF 221'462.- après prélèvement dans le Fond de réserve pour renouvellement et amortissements d'un montant de CHF 500'000.-. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 1.76 million après prélèvement dans le Fond de réserve pour renouvellement et amortissements d'un montant de CHF 2.5 millions.

Le total des charges de la Commune de Renens pour l'exercice 2011 s'élève à CHF 85,3 millions. Globalement, les charges sont inférieures au budget. Un écart relativement important est à relever pour les natures de charges "Intérêts passifs et amortissements". Celles-ci ont une relation directe avec des investissements réalisés inférieurs à ce qui a été planifié lors de l'élaboration du budget 2011.

Le total des revenus de la Commune de Renens s'élève à CHF 85,1 millions. Le revenu des impôts est globalement supérieur à ce qui a été prévu dans le budget 2011 (+ CHF 1,5 million). Cependant une comparaison à taux d'imposition équivalent des rentrées fiscales par rapport à 2010 relève que l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques subit une contraction (environ - CHF 1,5 million). L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales demeure stable, mais ne peut être garanti pour les années à venir, en particulier en ce qui concerne l'impôt sur le capital que le Canton a revu à la baisse. Les autres impôts, dont les rentrées ont été plus importantes que prévues, restent aléatoires et varient d'année en année (droit de mutation, successions).

La marge d'autofinancement de CHF 3,9 millions a permis de financer 44% des investissements réalisés en 2011. Ceux-ci se sont élevés à CHF 8,8 millions.

Les emprunts à long terme sont passés de CHF 47,5 millions en 2010 à CHF 61,5 millions en 2011, auxquels il faut déduire le remboursement d'un emprunt de CHF 5,0 millions arrivant à échéance en début 2012 et qui n'a pas été renouvelé. Ainsi, les emprunts à long terme réels pour 2011 se montent à CHF 565 millions.

Examen des comptes

Comme de coutume, la Commission a examiné de façon systématique les comptes présentant un écart égal ou supérieur à 10% par rapport au budget. Lorsqu'elle l'a jugé nécessaire, elle a demandé et obtenu des informations complémentaires. Par souci de concision, ces explications ne sont toutefois que partiellement reprises dans le présent rapport.

Administration générale – Personnel

1010.3012.40 et 1010.4361.40: Ce montant correspond au coût de l'engagement de personnel supplémentaire lié à la maladie du secrétaire municipal. Bien que certaines tâches ne soient pas remplaçables, une grande partie des tâches ont été exécutées par le secrétariat.

1010.3170: Aucune dépense n'a dépassé les CHF 30'000.-.

1012.3101: Pas d'achat de matériel de stockage. Un projet est à venir mais non prioritaire.

1050.3653 : La base de calcul pour le budget 2011 était l'année 2009. Ces coûts sont principalement impactés par l'incubateur. Il n'y a aucun contentieux avec les locataires.

1070 : Engagement du délégué dès le 1.10.11 seulement.

1070.3185: Il a été décidé d'engager le délégué sous la forme d'un mandat selon les vœux de ce dernier.

1070.3193 : La création d'une société de développement s'avère plus longue que prévu d'autant que le délégué n'a commencé qu'à fin 2011. Le groupe de travail a été réactivé en 2012.

1080 : Le prix des futurs abonnements risque d'être revus à la hausse, du coup, ceux-ci risquent d'être supprimés dans un futur plus ou moins proche.

1300.3099.04 : L'aide financière faite au personnel transite par ce compte et est alimentée par un fond. Voir également le compte **1300.4809**. Ce fond figure au bilan page 108 sous le compte **9233.02**.

1300.3099.05: Peuvent bénéficier de cet abonnement, le personnel communal, les apprentis et les retraités.

19: Cette section est gérée par le service des finances de Renens, car le SDOL n'est pas une association de communes et n'a donc pas de statut juridique en tant que tel. Les frais de fonctionnement et de chantiers pour la Commune de Renens se retrouvent dans les comptes page 40 **3720.3185.03** et **3720.3185.04** (dans la section **3720** et non **3710** comme l'indique le commentaire). A noter que le SDOL a été assujetti à la TVA en 2011, avec effet rétroactif depuis 2007.

1900.3185.01: En fait, il s'agit d'un programme destiné à la vision à long terme des investissements.

1900.4526.07: En fait, la répartition par commune existe pour l'élaboration du budget. Pour la répartition des coûts réels, c'est la clé de répartition élaborée lors du budget qui fait foi.

Finances – Cultes

Comme dit dans le préambule, une comparaison à taux d'imposition équivalent des rentrées fiscales par rapport à 2010 relève que l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques subit une contraction (environ CHF -1.5 million). L'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales demeure stable, mais ne peut être garanti pour les années à venir, en particulier en ce qui concerne l'impôt sur le capital que le Canton a revu à la baisse. Bien qu'elle doive être confirmée, cette baisse inquiète la Commission des finances quant au futur de nos revenus et par là, notre future capacité d'autofinancement.

2000.3809 et 2000.4809: Ces montants ne sont pas égaux car le compte 2000.4809 contient l'ensemble des défalcatons de l'année de toutes les sections. Le fond est ensuite adapté en fonction des risques débiteurs au 31 décembre par une écriture d'ajustement dans le compte 2000.3809.

2010.4003: Cette hausse s'explique par un rattrapage lié à un retard dû à un changement informatique à l'Administration cantonale des impôts.

2020: En 2011, des emprunts pour CHF 8 millions ont été remboursés. Fin 2011, des emprunts pour CHF 22 millions ont été contractés car les taux étaient très favorables et des emprunts arrivaient à échéance au tout début 2012 ce qui explique la forte hausse de l'endettement mais qui n'est en fait que transitoire. Il semble que les taux d'intérêts sont toujours très bas. (Voir le commentaire à ce sujet en regard de la section 2020).

2020.3183: Le safe ne coûte que CHF 180.-/an à la Commune. Il peut être plus favorable de passer par un courtier pour la négociation des emprunts. Chaque cas est différent et le service de finances étudie de cas en cas. La hausse s'explique par des emprunts plus importants.

2020.3223.20: La hausse concerne une correction d'intérêts échus en 2010.

Centre technique communal

Concernant les comptes par nature 3141.01 entretien courant des bâtiments, il faut systématiquement les voir comme budgétés avec un coefficient sur la valeur ou les revenus, alors que la répartition des coûts est effective.

3376.4231: Le bail a été renouvelé (contrat de confiance) en 2012.

3406.3121: Erreur au budget. Voir comptes 2009.

3409: Le service a réalisé des toilettes à la place du marché qui semblent nécessiter moins d'entretien dans le futur. Les prochaines seront installées au Parc des Paudex puis au Censuy lors des travaux du collège.

3410: Les locaux sont loués bruts et l'équipement de ceux-ci a été réalisé en 2010.

3431.3141.02: Il s'agit bien de plusieurs travaux distincts de compétences municipales.

3451.3123: Le FC Renens paie par convention 25% de la note d'électricité et de ce fait, ils sont beaucoup plus sensibles à la consommation et ont réduit fortement l'allumage lorsqu'il n'était pas obligatoire ou ont essayé d'avancer l'heure de certains matchs.

3505.3112.02: Le renouvellement se fait de manière globale pour le mobilier et les achats sont centralisés et stockés pour tous les collèges.

3531.3123 et 3532.3123: La consommation a tendance à diminuer depuis septembre 2011 et sont groupés.

3582.3141.01: La conduite d'introduction d'eau a cédé pour une raison d'ancienneté et a dû être remplacée, mais n'a cependant pas provoqué de dégât. Aucune assurance de notre portefeuille ne couvrait ces travaux.

3720.3001: La Commission est indemnisée en fonction des séances tenues. Celles-ci peuvent varier en fonction du nombre de permis de construire et de la complexité des habitations.

3720.3185.04: La clef de répartition est identique à celle définie dans le budget. Cependant, il serait bien d'obtenir du SDOL, un décompte global, par partenaire et par chantier comme cela est fait pour le budget.

3720.4313.01: Il n'y a pas de retard dans le traitement des permis et le montant varie en fonction des m3.

3760.4341: Liés au nombre de permis d'habiter.

3950.3526.02 : Il n'y a pas plus de voyages de privés pour amener des déchets aux déchetteries, mais, en règle générale, les privés remplissent plus leurs véhicules et globalement, il y a plus de déchets.

Culture – Jeunesse – Sport

De manière générale, on constate que les charges sont plus basses et les recettes supérieures au budget.

5100.3170.03: Une animation a été annulée à cause du mauvais temps.

5100.3170.09: La même affiche a été réutilisée pour le cinéma plein air et le créateur ne nous a rien facturé.

5100.3653.02: L'ensemble des impôts sur les divertissements n'est pas facturé, mais imputé à Kléber-Méleau et financé sous forme de subvention. La répartition est la suivante : CHF 33'123.20 d'impôts sur les divertissements, CHF 97'000.- de subventionnement en fonction des habitants et CHF 2'500.- de frais d'évacuation d'anciens décors. (les recettes se trouvent dans le compte N° 6010.4062)

5100.3653.10: L'entrée en vigueur de la loi sur les écoles de musiques a été retardée en août 2012.

5100.4653: C'est une volonté d'augmenter les sponsors pour la fête de Noël à partir de 2011. Les charges se retrouvent au compte N° 5100.3170.14. Le coût global est approximativement le même que budgété.

5300: L'implication avec les activités "jeunesse" ont trop d'interactions pour justifier une section séparée seulement pour le CRA.

5310.3185 : Il y a un projet en 2012 ! Le budget a déjà été diminué pour 2012.

5310.3182 et 5310.4362: Auparavant, les téléphones des écoles étaient sur le central communal, alors que maintenant ils sont sur le serveur cantonal. Les frais de téléphone restant sur le compte 5310.182 concernent les loges et appartements des concierges, ainsi que les salles de gym qui restent à la charge des communes.

5311.3131: Les recettes de la vente des pommes payées par les parents se trouvent dans le compte N° 5311.4652 pour un montant de CHF 3'088.-.

5331 : Il s'agit du décompte final payé pour 2010 en solde de tout compte. Cette section va disparaître.

5360.3182 : Le coût du central est refacturé selon un forfait par ligne. Un décompte réel est cependant exécuté pour les communications et les imputations ne concernent que les frais liés uniquement au service.

5500.3653.03 : La convention a été renégociée avec effet en 2012.

Sécurité publique – Informatique

6005: Il s'agit des amendes pour des affaires antérieures au 01.01.2008 (date de création de PolOuest), les amendes actuelles se trouvent dans les comptes de PolOuest.

6005.3181: La Commission de police envoie davantage de rappel afin de diminuer les frais de poursuite.

6015: On remarque que les revenus des macarons ont été surestimés dans le préavis N° 83-2009. D'autre part, son entrée en vigueur n'a eu lieu qu'en mars 2011.

6015.3101.01: Un stock de cartes à gratter a été acheté en 2011.

6100.4311: Il ne reste plus que les demandes de cartes d'identités. Les frais sont imputés sous 6100.3511

6100.4272: Il s'agit d'un émolument imputé par erreur concernant la Place du Marché qui aurait dû se trouver dans le compte 3100.4272 "Terrains communaux – Redevances d'utilisation".

Sécurité sociale

Les principaux écarts entre le budget et les comptes sont imputables au décompte final de la facture sociale 2010. Globalement, l'écart reste identique, avec une augmentation des charges et des revenus grâce au système de péréquation.

7000: Cette section a été impactée par la maladie de la cheffe de service absente depuis août.

7112.4515.02: Malheureusement, il ne nous manquait que quelques places pour bénéficier de ce droit. Nous avons été déboutés en recours contre l'OFAS.

7113.3040: Absence pour maladie de la titulaire. Il s'agit de cotisations CIP pas versées dans un cas de longue maladie. Dès 150 jours, intervention de la CIP et dans les cas d'invalidité (temporaire ou définitive) les cotisations LPP ne sont pas dues.

7119.3012.40 et 7119.3012.50: Il s'agit du pool de « remplaçantes ». Celui-ci fonctionne pour l'ensemble des garderies.

7120 : On remarque une nette augmentation des charges N° **7120.3011.10 et 7120.3131.02.**

La participation des parents se retrouve sous le N° **7120.4659.**

La rémunération des accueillantes se fait par enfant et par heure :

Par heure et par enfant	CHF 3.09 (+ vacances et jours fériés)
Frais d'acquisition du revenu par enfant et par heure	CHF 2.-
Indemnité par nuit et par enfant	CHF 30.-

Selon la statistique annuelle établie par la Sécurité sociale :

pour 2010 : 1367 enfants placés

pour 2011 : 1568 enfants placés

7121: Historiquement, une convention nous liait avec Crissier. Cette convention a abouti à la création du réseau FAJE.

7121.3131.01 et 7121.3131.02: voir la remarque sur la section **N° 7120**

7640.3655.01 : Les logements subventionnés par la Commune diminuent, soit par échéance des droits, soit par l'occupation des appartements par des personnes n'ayant plus droit.

Comptes 2011 de la Commission Intercommunale « Concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge »

La Commission a accepté les comptes 2011 de la Commission Intercommunale « Concentration des eaux usées de la Mère et de la Sorge » à l'unanimité moins 1 abstention des membres présents.

Comptes 2011 de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP)

La Commission a accepté les comptes 2011 de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise (STEP) à l'unanimité moins 1 abstention des membres présents.

Détermination de la Commission

Au terme de ses travaux, la Commission a accepté à l'unanimité les comptes communaux pour l'année 2011.

Mme la Présidente remercie M. Daniel Rohrbach et ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale Mère-Sorge.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur les comptes de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Pour les Comptes de la Commune de Renens, comme expliqué précédemment, la discussion sera ouverte dicastère par dicastère, puis avant de passer au vote final, Mme la Présidente ouvrira la discussion générale sur les comptes.

Cette manière de procéder convenant à l'entier du Conseil, Mme la Présidente ouvre la discussion sur:

- Préambule pages 1 à 17
La discussion n'est pas demandée
- Administration générale – personnel: pages 1 à 11b
La discussion n'est pas demandée
- Finances et cultes: pages 12 à 16b
La discussion n'est pas demandée
- Centre technique communal: pages 17 à 44b
La discussion n'est pas demandée
- Culture-Jeunesse-Sport: pages 45 à 55b
La discussion n'est pas demandée
- Sécurité publique – Informatique- population: pages 56 à 61b
La discussion n'est pas demandée
- Sécurité sociale: pages 62 à 75b
La discussion n'est pas demandée
- Comptes de fonctionnement par nature: pages 76 à 79
La discussion n'est pas demandée
- Comptes d'investissement: pages 80 à 98
La discussion n'est pas demandée
- Bilan: pages 99 à 109
La discussion n'est pas demandée
- Inventaire des titres et immeubles: pages 110 à 119
La discussion n'est pas demandée
- Cautionnement et engagement: pages 120 à 121
La discussion n'est pas demandée

Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur les comptes 2011 de la Commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à M. Daniel Rohrbach de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le projet présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission des Finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ADOpte les comptes arrêtés au 31 décembre 2011

1. de la Commission intercommunale Mèbre-Sorge
2. de la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy
3. de la Commune de Renens présentant un excédent de charges de CHF 221'462.-

C'est à l'unanimité que les comptes 2011 pour la Commune de Renens ainsi que pour la Commission intercommunale Mèbre-Sorge et la Commission intercommunale de la Station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise "STEP" de Vidy sont acceptés par le Conseil communal.

Mme la Présidente remercie M. Daniel Rohrbach ainsi que les membres de la Commission pour leur excellent travail

- **M. Daniel Rohrbach, Président ad-intérim de la Commission des finances**

J'aimerais encore profiter de ces quelques instants pour remercier le service des finances de la Commune de Renens qui fait un travail merveilleux. Merci

12 Gestion – Exercice 2011

Mme la Présidente prie Mme Rosana Joliat, Présidente de la Commission de gestion, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

Mme la Présidente rappelle que la gestion est régie par les articles 111 à 118 de notre Règlement du Conseil.

Tout comme pour la Commission des finances, elle exprime ses vifs regrets quant au fait que l'art 112 alinéa 3 "La Commission de gestion et celle des finances tiennent au moins une séance annuelle commune" n'ait pas pu être concrétisé pour cet exercice et ce malgré ses demandes répétées. Mme la Présidente espère qu'à l'avenir ce point de règlement sera à nouveau respecté.

Pour le bon ordre des débats, Mme la Présidente rappelle l'art. 118 :

« Les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se

prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. »

Le rapport de la Commission de gestion, ayant été envoyé à chaque conseillères et conseillers, ne sera pas lu dans son entier. A noter aussi que les remarques, vœux, observations de la COGEST et les diverses réponses de la Municipalité y relatives feront partie du procès-verbal. Toutefois, le rapport de gestion reçu dans le courrier avec les documents pour la séance de ce soir ne sera pas repris dans son entier, Mme la Présidente prie donc de considérer que le document reçu est une annexe à ce prochain procès-verbal.

La procédure suivante sera suivie:

Mme Rosana Joliat donnera lecture de la question posée par la Commission de gestion – puis la réponse de la Municipalité – ensuite le texte de l'observation – puis la réponse Municipale et enfin les déterminations de la COGEST.

Chaque observation maintenue par la COGEST sera ouverte à la discussion puis soumise au vote de ce Conseil après que la Municipalité ait pu s'exprimer une dernière fois.

Mme Rosana Joliat, Présidente de la Commission de gestion, donne lecture de son rapport.

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Nouvelle législature, nouvelle répartition politique d'où « nouvelle configuration de la Commission de gestion. C'est une commission parlementaire qui comprend 13 membres (cf à n/convention de législature), 5 groupements politiques et une présidence alternée d'année en année. Ce qui fait que chaque groupe politique pourra présider cette Commission durant une législature.

Composées de 9 femmes et 4 messieurs, mais plus précisément de 3 membres Fourmi Rouge, 3 membres du groupe socialiste, 3 membres du groupe PLR, 2 membres des groupes Les Verts et UDC, mais également de 6 personnes ayant déjà œuvré au sein de la Commission de gestion par le passé et de 7 nouveaux membres à ladite Commission.

Par ces quelques lignes voici d'une manière nominale les membres de cette Commission permanente : Danielle Ayer, Nadia Carota, Maud Catillaz, Myriam Coleman, Gérard Duperrex, Elodie Golaz Grilli, Christophe Kocher, Ali Korkmaz, Jean-Pierre Leyvraz, Victoria Ravaioli, Simone Szenyan-Reymond, Florence Widmer et Rosana Joliat en tant que présidente et rapporteure de la Commission de gestion pour l'année 2011-2012 et pour l'étude de l'exercice 2011.

*La Commission de gestion s'est réunie 13 fois en séances plénières, a étudié le préavis N° 11-2012 concernant les motions, postulats et interpellations en suspens, a fait une visite thématique sur l'accueil de jour des élèves du Nord des voies CFF et la visite d'une crèche-garderie située au Sud des voies CFF. **Elle a déposé 8 vœux, 36 remarques et 7 observations.***

D'un commun accord, la Commission a siégé plus d'une fois avec un nombre de conseillers restreints (obligations professionnelles, maternité, enfants, maladie, vacances, etc...).

Afin de rassurer, législatif et exécutif, sachez que lors des séances plénières et visites, le quorum a été respecté, si ce n'est que 2 séances ont dû compter sur uniquement 6

représentants et une séance avec 5 représentants, mais que tous les groupes étaient représentés, sauf lors de 3 séances qui ne sont pas celles citées sous « quorum ». (cf Annexe N° 1 - deux tableaux explicatifs précisant les présences et les groupes).

La Commission de gestion a également été reçue à 6 reprises par les membres de la Municipalité et chef(fe)s de service de chaque dicastère, ainsi que par Madame la Syndique pour Administration & Personnel. Les visites ont duré entre 3 ½ heures et 4 ½ heures.

Il est donc d'usage de remercier toutes les personnes, conseillers municipaux, syndique et chef(fe)s de service pour leur disponibilité et pour la transparence de leurs réponses.

Chaque année, la Commission de gestion a un travail laborieux et précis, la lecture du rapport de gestion transmis par la Municipalité. De cette matière, la Commission essaye d'élaborer des questions, qui par les réponses des différentes directions permettront de clarifier les réponses par des observations, des remarques et des vœux.

Les compétences de la Commission de gestion sont régies par le Règlement communal, mais également par nos institutions cantonales. Je me permets donc de vous inciter à visionner un document émis et présenté il y a peu par le Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) – Etat de Vaud concernant les compétences des Commissions de gestion et des finances aussi bien au niveau cantonal et plus précisément en ce qui nous concerne au niveau communal. Voici le libellé de l'adresse électronique du site : [http://www.ucv.ch/net/com/10005/Images/File/Competence%20commission%20gestion%20et%20finance\(1\).pdf](http://www.ucv.ch/net/com/10005/Images/File/Competence%20commission%20gestion%20et%20finance(1).pdf)

Ce document informatif a également été le cadre de travail de la présidente-rapporteuse de la Commission de gestion. C'est ainsi que les membres de la Commission de gestion ont pu préparer leurs questions et présenter- il est vrai- un rapport important et conséquent, mais utile pour la suite des débats de notre législatif.

Suite à la communication écrite en préambule de la Municipalité, la Commission de gestion reste dans l'attente des renseignements complémentaires qui lui seront donnés ultérieurement et qu'elle relayera bien évidemment dans un deuxième temps aux membres du Conseil communal.

D'autre part, il avait été prévu en début d'année, une séance commune avec la Commission des finances sur un thème précis « les comptes d'attente ». Un contretemps, pour des raisons de santé du président de la Commission des finances, a projeté cette rencontre commune à la rentrée prochaine.

La traditionnelle visite des biens communaux n'a pu avoir lieu au mois de mai dernier ; une nouvelle proposition interviendra ultérieurement de concert avec la Municipalité, afin que cette « tradition » perdure.

D'autre part, en 2007 lors du rapport de la Commission de gestion pour l'année 2006, l'introduction du président-rapporteur notifiait déjà une réflexion concernant une éventuelle réorganisation des visites des différentes directions par la Commission de gestion. Aujourd'hui, il est urgent de travailler sur cette éventuelle réorganisation par une réflexion de fonds. En effet, une Commission de gestion doit pouvoir travailler en conformité avec des horaires de la vie active (il faut savoir que si la Commission de gestion est toujours opérationnelle, c'est qu'elle est composée principalement de personnes travaillant à temps partiel, des retraités et des chômeurs !), pour les personnes actives à 100 %, il est compliqué de se libérer à 6 reprises en journées pour les visites de dicastères. Il

s'agira dès lors de trouver avec la Municipalité des plages horaires conformes à la réalité des normes de notre société et plus précisément à la vie active professionnelle hors du Conseil communal.

Pour conclure, en tant que présidente-rapporteuse, je tiens à remercier toute mon équipe « gestion » pour leur travail de lecture, de transcription, de réflexion, de pertinence, de patience et de relecture ; il est agréable de travailler avec des personnes dont le point le plus important est la conformité de la gestion communale.

Avant de parcourir les différentes observations et réponses, je tiens à vous annoncer que selon notre convention de législature, la gestion aura comme présidente-rapporteuse pour l'année 2012-2013, Madame Nadia Carota, du groupe « Les Verts ».

Communication de la Municipalité à la Commission de gestion

La Municipalité tient tout d'abord à remercier la Commission de gestion pour son investissement. Concernant ses remarques au nombre de 36 ainsi que certains vœux, elle a décidé de ne pas répondre à celles ou ceux qui relatent uniquement un commentaire mais seulement sur les objets qui justifient une réaction. En fonction des délais imposés, certaines réponses sont courtes et certains renseignements complémentaires seront donnés ultérieurement.

MUNICIPALITE

ADMINISTRATION GENERALE - PERSONNEL (page 7)

Veille médiatique

Signification du terme ?

Un abonnement auprès de la société ZMS qui livre quotidiennement les articles rédactionnels mentionnant "Renens" ou "renanais" ou "Schéma directeur de l'Ouest". Ces articles sont ensuite mis à disposition de la Municipalité, des chef-fe-s de services et autres collaborateurs intéressés. Coût : environ CHF 1'000.- par mois.

Observation 1: *La Commission de gestion estime luxueux le coût annuel de CHF 12'000.- pour une veille médiatique. Il serait plus judicieux d'offrir une place d'apprentissage au sein de l'administration ou d'autres services communaux.*

Réponse de la Municipalité : La Municipalité précise à nouveau que la veille médiatique est un outil important qui permet, entre autres, de mieux connaître l'importance de notre Ville dans les médias. Cette veille est diffusée aux membres de la Municipalité et largement dans l'Administration, Il s'agit d'un outil de communication apprécié. Depuis la rencontre avec la Commission, il s'avère qu'une plus large diffusion peut être faite. Elle se fera avec la reprise d'articles, ceci en accord avec les médias concernés, sur le site internet de la Commune, dans des rubriques encore à définir.

Concernant l'engagement d'un apprenti, ceci se prépare et se planifie et le nombre d'apprenti-e-s est actuellement conséquent. Les engagements d'apprentis ne sont pas soumis à des contraintes budgétaires.

La Commission de gestion accepte la réponse municipale et se réjouit de lire les nouvelles rubriques sur le site internet.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

URBANISME & TRAVAUX + BATIMENTS & ENVIRONNEMENT (page 20)

Urbanisme & Travaux.

Commissions urbanisme et bâtiments avec volet mobilité une fois sur deux

***Comment sont traités les dossiers de la Commission d'urbanisme ? En combien de temps ?
Comment est fixé l'ordre de priorité ?***

Une rencontre est programmée par mois, elle dure entre 3 et 4 heures. Les dossiers sont traités selon l'ordre du jour et celui-ci est décidé par priorité et pertinence lors de leur arrivée. L'ensemble de la Municipalité est informée des décisions par les procès-verbaux des séances de la Commission d'urbanisme.

Observation 2 : La Commission de gestion s'interroge sur la raison d'être de cette Commission d'urbanisme. En effet, cette délégation municipale est déjà représentée par plus de la moitié des membres de la Municipalité. Les dossiers sont tous repris en Municipalité, donc pour certains le travail est fait à double !

Réponse de la Municipalité : La Commission d'Urbanisme-Travaux permet d'analyser les dossiers en amont, entre politiques et professionnels, et d'y consacrer plus de temps. Ce ne sont pas des séances décisionnelles comme les séances de Municipalité. Un préavis est donné à la Municipalité et dès lors les décisions sont prises plus rapidement en séance de Municipalité.

La Commission de gestion accepte cette réponse.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

Service des Travaux (page 27)

Qu'en est-il des terrasses « sauvages » qui fleurissent en Ville de Renens ?

En 2011, toutes les demandes d'autorisation de « terrasse » ont été acceptées. Leur validité va de mars à octobre.

Actuellement, un projet de directive de la réglementation du commerce est en cours. Il n'y a pas de location, c'est un prêt, donc il est demandé de n'avoir aucune publicité sur le matériel de terrasse.

Observation 3 : Il ne faudrait pas que ces terrasses « non homologuées » empiètent sur le domaine public. Le nouveau règlement à venir devra tenir compte également de l'espacement de passage. La Commission de gestion attend donc avec impatience cette nouvelle directive de réglementation du commerce. Elle reviendra donc sur le sujet lors de la gestion 2012.

Réponse de la Municipalité : La directive sur les terrasses, fruit d'une collaboration interservices (Administration générale – Urbanisme – PolOuest) a été validée par la Municipalité le 30 mars 2012, elle sera mise à disposition.

La Commission accepte cette réponse.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

CULTURE – JEUNESSE – SPORT (page 35)

Corso

Le montant budgétisé pour le projet « Corso » a –t-il été revu à la baisse, afin de pouvoir réétudier sa faisabilité ? - Aucune mention du projet « Corso » n'apparaît dans le rapport de gestion en 2011 ; ce projet va-t-il disparaître ?

Rien pour 2011. Les négociations sont en « standby ». Toutefois les études ont été faites, mais il faudra repenser le projet ; le projet « Corso » ne va néanmoins pas disparaître.

Observation 4 : La Commission de gestion souhaite avoir la certitude que la Commune de Renens ne financera pas une seconde étude.

Réponse de la Municipalité : Une première étude a été effectuée et le montant de celle-ci a été présenté et discuté lors d'une séance de la Commission des finances. Il a été effectivement précisé qu'un nouveau projet sera élaboré sur la base des renseignements obtenus dans le cadre de la première étude, tout en n'excluant pas quelques études complémentaires spécifiques mais, de moindre importances et pour lesquelles la Commission des finances sera informée.

La Commission de gestion accepte cette réponse et mandate la Commission des finances sur le fait qu'elle devra être vigilante à cette observation au dépôt du nouveau projet.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

*Madame la présidente,
Chers collègues,*

Le projet de réhabilitation et de réaffectation du Corso tient à cœur au groupe Fourmi Rouge, comme sans doute à la plupart d'entre vous. Or, son élaboration a fortement pâti de problèmes de coordination entre les services communaux concernés lors de la phase des études préparatoires, ainsi que le rappelle le rapport de la Commission de gestion. C'est un dossier complexe et il convient donc d'être particulièrement vigilant.

Pour s'assurer que l'élaboration de ce projet culturel important pour notre Commune progresse correctement et aboutisse dans un délai raisonnable, le groupe Fourmi Rouge vous propose de maintenir l'observation de la Commission. Ainsi, la Municipalité sera obligée d'informer notre Conseil sur l'évolution de ce dossier par le biais du prochain rapport de gestion et nous pourrons réagir rapidement et, espérons-le, adéquatement s'il s'avère que la Municipalité n'a pas tenu ses engagements ou si de nouveaux problèmes sont survenus dans l'intervalle.

La réponse de la Municipalité n'est pas satisfaisante, dans la mesure où la Commission des finances ne peut intervenir qu'après coup et pour autant que la Municipalité ait dépensé des sommes excédant ses compétences. En maintenant l'observation, notre Conseil pourra donc rester vigilant et éventuellement agir ou réagir en cours de processus.

Pour ces raisons, le groupe Fourmi Rouge vous invite à maintenir l'observation de la Commission de gestion.

Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande si la Municipalité souhaite s'exprimer à propos de l'intervention de M. Nicolas Freymond. Ceci n'étant pas le cas, Mme la Présidente soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à l'unanimité, moins une abstention, que le Conseil souhaite maintenir cette observation.

Spectacles – Salle de spectacles (page 39)

Il y a peu ou pas de spectacles programmés pour les enfants ; est-ce une volonté du service ?

La programmation de spectacles pour enfants n'est pas envisagée pour le moment.

Observation 5 : La Commission de gestion insiste sur le fait qu'il serait bon de repenser un spectacle en fin d'année – par exemple – d'une programmation pour les enfants.

Réponse de la Municipalité : Cette proposition, si elle n'est pas envisagée aujourd'hui, l'idée en est conservée. Elle sera étudiée dans le cadre de la programmation des spectacles.

La Commission de gestion remercie la Municipalité d'avoir pris en compte cette suggestion pour l'avenir.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

SECURITE PUBLIQUE –INFORMATIQUE- POPULATION (page 45)

Diverses questions sur le personnel de PolOuest :

- ✓ **Combien de départs ont été enregistrés au sein du personnel de la PolOuest ?**
- ✓ **La proportion est-elle identique pour d'autres corps de police dans le canton Vaud ?**
- ✓ **Existe-t-il une analyse des raisons pour lesquelles les policiers partent dans d'autres communes/villes ?**

La question des départs au sein de la POL est une question de gestion interne à l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ». Sur ce point, la Commission de gestion du Conseil communal de Renens est invitée à faire part de ses questions à la Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ». Pour mémoire, le Comité de Direction de cette Association rédige un rapport de gestion annuel public et rend compte de sa gestion devant le Conseil intercommunal. Par contre, pour des questions institutionnelles, il n'est pas possible de répondre aux questions de sa gestion interne devant les instances communales.

Observation 6 : La Commission de gestion déplore le fait de ne pas pouvoir obtenir des réponses sans devoir s'en référer à la Commission intercommunale de gestion de la PolOuest !

Réponse de la Municipalité : Le municipal ainsi que le répondant de la Police de l'Ouest ont répondu à plus d'une quarantaine de questions de la Commission de gestion. Trois d'entre-elles, auxquelles il n'a pas été répondu, relèvent de la gestion interne à l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ». Sur ce point, la Commission de gestion du Conseil communal de Renens est invitée à faire part de ses questions à la Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ». Pour mémoire, le Comité de direction de cette Association rédige un rapport de gestion annuel public et rend compte de sa gestion devant le Conseil intercommunal. Par contre, pour des questions institutionnelles, il n'est pas possible de répondre aux questions de sa gestion interne devant les instances communales.

La Commission de gestion accepte la réponse municipale.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

SECURITE SOCIALE (page 55)

Foyer Sainte-Famille

Des 35 places disponibles, combien y en a-t-il par tranche d'âge ?

- 18 places en garderie (3 à 4,5 ans)
- 12 places en UAPE (4,5 à 7 ans)
- 10 en APEMS (7 à 13 ans)

Observation 7 : La Commission de gestion déplore que sur les 35 places disponibles aucun accueil pour « les 0 à 3 ans » n'ait été prévu.

Réponse de la Municipalité : La structure du foyer Ste-Famille n'a pas été modifiée lors du changement et elle a été reprise telle quelle avec ses structures. La répartition du nombre d'enfants sera examinée dans le cadre de la planification en matière de lieux d'accueil, en tenant compte de tous les équilibres nécessaires, familiaux, géographiques et financiers.

La Commission de gestion maintient son observation et attend de plus renseignements sur la planification en matière de lieux d'accueil.

Mme la Présidente ouvre la discussion à propos de cette observation

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à la Municipalité si elle souhaiterait s'exprimer sur le maintien de cette observation. Ceci n'étant pas le cas, Mme la Présidente soumet au Conseil la proposition de maintien de cette observation.

C'est à une large majorité moins quelques refus que le Conseil souhaite maintenir cette observation.

Mme la Présidente remercie Mme Rosana Joliat et ouvre la discussion générale sur le rapport de la Commission de Gestion.

- **M. Michele Scala, PS**

Ma question concerne les observations de l'année précédente. Je souhaiterais savoir où je peux trouver les réponses à ces observations? Il y en avait 4 l'année passée.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Vous trouverez les réponses aux observations maintenues par la Commission de gestion dans le rapport de gestion de l'année en cours.

M. Michele Scala, PS

Ces observations maintenues sont reprises par la Commission de gestion et doivent être donc remises dans le rapport de la Commission de gestion c'est comme cela que l'on procédait lorsque j'étais président de cette Commission.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous nous sommes rendu compte que cette façon de procéder n'était pas la bonne et en avons parlé avec la Commission de gestion, il y a un ou deux ans je crois, en précisant le traitement des Observations maintenues par la Commission.

Lorsqu'une observation est maintenue, nous y répondons formellement dans le rapport de gestion. Si la Commission de gestion estime que nous n'avons pas répondu à cette observation, ladite Commission est libre de refaire une observation. Sans cela, nous nous retrouvons avec des observations qui restent d'année en année. Renseignements pris, cette manière de procéder est usuelle

M. Michele Scala, PS

Merci. Ceci est donc nouveau par rapport à ce que je connaissais.

• M. Roland Divoine, PLR

Cela concerne les zones 30 en pages 48 et 25. Il avait été dit dans le préavis, qu'effectivement après une année, un rapport de situation serait présenté au Conseil communal. Malheureusement ce rapport n'est toujours pas disponible. Je pourrais m'apercevoir que cette question a aussi été posée plusieurs fois ces dernières années afin de pouvoir en faire lecture. Mais je m'aperçois qu'entre la Municipalité, l'exécutif, et le législatif nous ne sommes pas toujours sur la même longueur d'onde. Par contre l'art. 6 de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre est clair à ce niveau; un rapport devrait être transmis après une année de mise en service. Alors je ne vois pas pourquoi la Commission de gestion a été quelque peu sympathique avec la Municipalité pour ne pas intervenir et taper le poing sur la table afin que ce rapport soit publié une fois pour toute après une année de mise en service.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Il me semble que c'est la Commission de gestion qui a été interpellée plus que la Municipalité. Toutefois, nous pouvons vous dire que la Municipalité s'en est expliquée. Que le rapport est à priori pour la gendarmerie, pour le service des routes, et que c'est eux qui valident et acceptent au final les zones 30.

Nous avons en effet promis un rapport, un bilan au Conseil communal qui est quelque chose de plus écrit, parlé, avec des chiffres et des retours, nous souhaitons le faire une fois que nous aurons validé l'ensemble des rues. Nous vous avons informé que certaines rues ne pouvaient pas encore être validées sans des travaux supplémentaires. Ces rues sont ou étaient la rue du Bugnon, l'avenue des Baumettes, la portion de l'Ecal de la rue du 24-Janvier. Le chemin de Perrelet posait également problème et ne pouvait atteindre le V85 exigé par la loi.

Nous arrivons au bout de ces travaux et nous ferons le rapport à ce moment-là. C'est plus long que prévu, nous faisons aussi avec les forces que nous avons à l'interne. Toutefois, le bilan, qui n'est pas une obligation légale mais une promesse faite au Conseil communal et à la population, viendra dans le courant de cette année.

Réponse de Mme Rosana Joliat, Présidente de la Commission de gestion

La Commission de gestion est intervenue en remarque N° 17 en disant qu'elle regrettait ce manque de communication quant aux différents bilans et bilans intermédiaires promis lors du dépôt de préavis et qu'elle a accepté la réponse municipale quant au bilan définitif qui devait être finalisé ultérieurement.

La Commission de gestion n'est pas méchante ni gentille, elle est juste juste.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à Mme Rosana Joliat de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le rapport de gestion présenté par la Municipalité,

Où le rapport de la Commission de Gestion,

APPROUVE

la gestion de l'exercice 2011

et donne décharge aux organes responsables.

C'est à l'unanimité que le Conseil communal accepte ces conclusions.

Mme la Présidente remercie Mme Rosana Joliat ainsi que les membres de la Commission pour leur travail intense et leur rapport étoffé.

Mme Rosana Joliat réitère ses remerciements à toute l'équipe de la Commission de gestion.

13 Postulat de Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne intitulé "Soutenons la biodiversité à Renens"

Mme la Présidente prie M. Gian-Luca Ferrini, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport.

M. Gian-Luca Ferrini, Président de la Commission, donne lecture de son rapport

Introduction

La Commission s'est réunie le mercredi 2 mai 2012 à 19h00 au Centre Technique Communal.

Elle était composée des conseillers suivants : M. Reza Safaï (FR), Mme Véronique Bovey-Diagne (Les verts), M. Jacques Berthoud (PLR), Mme Elodie Joliat (PLR), M. Rolf Kung (UDC), M. Didier Vienet (PSR) ainsi que de M. Gian-Luca Ferrini (président-rapporteur). M. Vincent Keller (FR) était absent.

Etaient également présents à titre d'observateurs : M. Jean-Marc Dupuis en qualité de Municipal du dicastère Bâtiment et Environnement, M. Alain Peneveyre en qualité de Chef du service Environnement-Maintenance et de Mme Irène Frei-Premet en qualité de postulante.

Bilan du service Environnement-Maintenance

La séance débute par une présentation du bilan de l'action du service Environnement-Maintenance par M. Peneveyre.

Le bilan est structuré selon les recommandations pour augmenter la biodiversité figurant dans la brochure "Nature en ville, Agenda 21" publiée en 2002 par le Service de Voirie Parcs et Promenades.

Priorité aux essences indigènes

Le service applique le principe de priorité aux essences indigènes lors de la plantation d'un arbre sur le territoire de la Commune.

Gazon fleuri et prairies naturelles

Des gazons fleuris et des prairies naturelles ont été aménagés ou sauvegardés, en application de la recommandation, notamment au cimetière ainsi que dans différents parcs.

Aménagements divers

Des tas de bois ont été aménagés afin de créer un gîte pour des espèces vivant à la périphérie de la ville.

Végétaliser les murs

Un mur végétalisé a été implanté dans le nouveau parc de la Gare pour favoriser le développement de plantes grimpantes qui contribueront à l'accroissement de la biodiversité par l'attrait qu'elles représentent pour des oiseaux, insectes, etc...

Aménagement d'un parcours ludique

Un parcours ludique a été créé et porte le nom de "chemin des sens". Il permet aux enfants et aux adultes de se sensibiliser à leur environnement biologique.

Arborisation des parkings

En plus de l'arborisation des parkings pour éviter une trop importante imperméabilité du sol bitumineux, des couloirs écologiques ont été créés dans la Ville. Ceux-ci permettent aux animaux et insectes de se déplacer à travers la Commune en restant en contact avec des zones vertes.

Plantations d'arbres fruitiers haute-tige

Lors de la plantation d'arbres dans des parcs, le service à appliquer la recommandation concernant la plantation d'arbres fruitiers.

Pose de nichoirs

Le service applique la recommandation demandant la pose de nichoirs. En tout, 71 nichoirs ont été posés dans différents arbres.

Divers

Répondant à un souhait du Conseil, le service prévoit la pose de ruchers urbains dans le courant de l'année 2012.

Entretien différencié des espaces verts

Les espaces verts sont entretenus selon plusieurs classes. L'extensif, semi-extensif, semi-intensif et intensif. Le choix de la classe dépend de l'utilisation de l'espace et plusieurs classes peuvent coexister dans un même espace afin d'augmenter la biodiversité en s'inspirant de ce qui existe dans la nature.

Certification

Le service Environnement-Maintenance n'a effectué, à ce jour, aucune démarche de certification. Il a cependant procédé l'année passée à une auto-évaluation dont les résultats n'ont pas encore été traités suffisamment pour être significatifs. Ils semblent cependant indiquer une bonne gestion globale du service et identifient les points sujets à amélioration.

Formation continue

Le personnel du service est encouragé à suivre des cours de formation continue. Et la fréquentation desdits cours est bonne.

Brochure "Nature en ville"

Une réédition de la brochure est prévue mais aucune date n'est fixée. Elle permettra de publier le bilan du suivi des recommandations émises en 2002.

Postulantes

Après la présentation du Service Environnement-Maintenance, la parole est donnée à Mme Frei-Premet, qui s'exprime au nom des postulantes.

Mme Frei-Premet distribue aux membres de la Commission des extraits du volumineux travail fait par M. Antoine Philippe, qui avait effectué son travail de diplôme de sa formation d'ingénieur en environnement sur ce thème, pour la Commune de Renens.

C'est ce travail qui avait donné lieu à la publication de la brochure, mais il contenait aussi de nombreuses recommandations détaillées concernant tous les espaces publics communaux.

C'est ce travail qui devrait, pour les postulantes, servir de base pour établir le bilan demandé (premier point du postulat).

Concernant les points 2 et 3 du postulat (critères utilisés dans le travail quotidien et demandes de précision sur l'existence d'une charte ou d'un programme d'entretien global), ils sont consécutifs à la première demande. Par exemple, la Ville de Lausanne a élaboré des critères d'entretien qui figurent sur le site internet.

Concernant le point 4, la certification, les postulantes rappellent que le postulat demande d'« **étudier la possibilité d'entreprendre une démarche de certification** ». Une telle démarche doit reposer sur des bases volontaires. Elle sert à valoriser les efforts entrepris, tout en permettant de mieux « vendre » des éventuelles demandes concrètes qui en découleraient. A ce sujet, les postulantes font savoir qu'il y a différents types de certifications. On les trouve sur le site de l'office de l'environnement de la Confédération. Par exemple, la certification de la Fondation Nature-Economie n'est pas une démarche lourde et permet de faire valoir la qualité du travail communal au niveau suisse. Il y en a d'autres. Les

normes ISO 9001 et 14001 sont beaucoup plus globales et demandent un investissement important. Toutefois, elles apportent une reconnaissance européenne.

Les postulantes font encore savoir que Renens n'a pas de plan directeur des espaces verts, comme c'est le cas dans les plans directeurs actuels, et qu'un tel document permettrait de faire valoir son contenu auprès des privés, lors de promotions par exemple. Concernant l'information à la population, les postulants constatent que la prochaine parution de l'étude sur la biodiversité dans l'Ouest lausannois (en cours dans le cadre du SDOL) pourrait donner lieu à une information spécifique sur la Commune.

Débats de la Commission

Avis des postulantes

Le but du postulat est de permettre non seulement l'établissement d'un bilan, mais aussi de communiquer sur ce qui est fait/ ce qui reste à faire. Dans ce sens, les postulantes apprécient, certes, les informations reçues, mais estiment qu'elles devraient pouvoir être rendues publiques. C'est le sens de leur postulat. La proposition d'étudier la possibilité d'entreprendre une certification va dans le même sens.

Plan directeur d'aménagement des espaces verts

Aucun plan directeur d'aménagement des espaces verts n'existe actuellement. Cependant, la Ville suit une logique basée sur des études effectuées par un spécialiste. Lors des études d'aménagement urbain, la biodiversité est un facteur pris en compte systématiquement.

Il est à noter que la marge de manœuvre des autorités est limitée par le droit relatif à l'aménagement des parcelles privées. Les propriétaires sont toutefois systématiquement contactés pour les informer des actions utiles pour la biodiversité. La participation des privés est donc au bon vouloir du propriétaire.

Certification

Pour établir une certification ISO, la Ville devrait mandater une entreprise externe, ce qui ne serait peut-être pas le cas pour une certification plus légère telle que proposée par les postulantes.

Actuellement, aucune étude n'a été effectuée pour évaluer la pertinence de la démarche. La certification du service n'est pas un objectif pour la Municipalité.

Il faut cependant noter que le canevas permettant d'obtenir une certification ISO est actuellement spontanément suivi dans la mesure du possible.

Augmentation du budget

Bien que le service travaille actuellement à plein régime, aucune augmentation substantielle du budget n'est prévue. Il est donc impossible d'en augmenter la charge de travail sans coûts de personnel supplémentaire.

Augmentation de l'entretien des parcs selon les recommandations

Le plan des investissements prévoit la réfection de certains parcs. Dont certains sont jugés "dans un piètre état".

Information à la population

L'information à la population est inférieure à celle faite sur d'autres thèmes. Un excellent moyen d'information est la journée de nettoyage qui est organisée régulièrement.

Les habitants peuvent en tout temps contacter le service qui les conseillera sur le choix des végétaux et les méthodes d'entretien. Une brochure a également été publiée à l'attention des jardiniers.

Plantes interdites

L'importation de plantes néfastes à la biodiversité est interdite en Suisse. Il est donc impossible d'acheter légalement des plantes interdites.

Débat de la Commission à huit clos

La majorité de la Commission relève que le bilan du service Environnement-Maintenance en matière d'application des recommandations sur la biodiversité est favorable.

Elle estime qu'une procédure de certification serait un carcan pour le service qui n'apporterait pas de bénéfices suffisants pour en justifier le coût.

Bien que la Ville intègre systématiquement et de manière efficace le facteur de la biodiversité lors des études d'urbanisme, la Commission regrette qu'un concept global sous la forme d'un plan directeur précis ne soit pas élaboré. Elle invite donc les autorités à être attentives à la mise en application des recommandations du Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL).

De manière générale, la Commission déplore le manque de respect de la population pour la nature et le travail quotidien du service.

Recommandation de la Commission

A la question de la transmission du postulat à la Municipalité pour étude et rapport, la Commission recommande au Conseil de voter NON par 4 voix contre 2 et 1 abstention.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le postulat de Mmes Irène Frei-Premet et Véronique Bovey-Diagne.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Mesdames et Messieurs,

J'ai bien lu le rapport de la Commission et j'entends bien ses critiques. Maintenant il y a quand même deux –trois choses qui en ressortent pour moi. La première c'est que nous avons une présentation assez poussée du travail de la Commune dans le domaine de la biodiversité. J'en conclus donc que la Commune fait plutôt bien son travail. Maintenant quel message voulons-nous donner ici? Voulons-nous donner le message que c'est bien mais que nous ne voulons pas aller plus loin? Ou voulons-nous donner le message "Oui, c'est bien mais nous pouvons faire mieux"? Et cette question est à mon avis assez centrale parce que je pense que nous pouvons faire mieux, je pense que nous pouvons aller plus loin. Se satisfaire aujourd'hui avec tout ce qui se fait et à Lausanne et dans l'agglomération de dire "Voilà, comme cela c'est bien mais nous ne voulons pas aller plus loin" est, à mon avis, un message assez négatif de la part de ce Conseil.

Le point principal de ce postulat dans le texte était "intensifier la mise en œuvre des mesures pour la biodiversité", cela souligne bien le fait qu'il en existe mais que ce Conseil souhaiterait ou souhaite les intensifier, aller plus loin.

La question de la certification est revenue à plusieurs reprises (5 ou 6 fois dans le rapport), je rappelle que c'est le point N° 4 du postulat, qu'il y a trois points avant sur lesquels nous ne parlons pas. Le premier est que nous souhaiterions avoir un bilan complet de ce qui se fait. Un tel bilan ne se fait pas en commission de dépôt de préavis; à la rigueur il se fait dans le préavis.

Nous aimerions, en point N° 2, des critères précis pour cette politique que nous voulons avoir de la biodiversité à Renens.

Finalement en point N° 3, nous aimerions avoir une chartre qui se rapproche de ce que nous pourrions appeler un plan directeur ou un schéma directeur mais de façon plus légère, même si évidemment un plan directeur ou un schéma directeur serait aussi une solution intéressante. Car finalement le problème est là, nous avons du personnel qui a, dans les services, des bonnes idées, des bonnes intentions mais il manque une vision d'ensemble, c'est un peu au coup par coup. J'ai le sentiment, et je trouve cela un peu dommage, que le service prend ce postulat comme une attaque alors que finalement c'est au contraire pour souligner la bonne qualité du travail et pour mettre en avant le fait que nous pourrions aller plus loin. Et je trouve un peu dommage que la Commission suggère de ne pas le renvoyer.

Le dernier point que je voulais également souligner c'était sur la forme. Je suis en peu surpris car depuis que je suis conseiller, le postulat est déposé, il va en commission afin de juger s'il y a un intérêt ou non à être renvoyé à la Municipalité. Après quoi la Municipalité fait son travail pour rédiger un préavis et viens expliquer ce qu'elle fait pour ce postulat. Là, la Municipalité n'était pas venue en tant qu'observatrice dans la Commission, elle est venue pour mettre en avant son travail et a finalement répondu au postulat avant qu'il ait été déposé. Je trouve cette façon de faire un peu étrange. C'est une façon de faire un peu courte qui fait que finalement, nous avons des réponses partielles; on nous dit que tout va bien et qu'il ne vaut pas la peine de faire plus. Je trouve cela un petit peu dommage. Je vous remercie.

- **M. Roland Divorne, PLR**

La biodiversité oui, mais quand nous lisons ce rapport il y a quelque chose qui m'interpelle, parce que ce qui est agaçant c'est qu'il y a certaine personne qui pense avoir la science infuse.

De plus, j'aimerais quand même poser la question suivante: En quoi et comment, par quelle étude la Commission peut déplorer le manque de respect dans la population pour la nature? Est-ce que tous les citoyens de Renens devraient avoir un certificat pour aller arroser leur plante? De quel droit ces gens peuvent nous dire que nous manquons de respect pour la nature? J'aimerais bien savoir où nous sommes allé chercher des arguments de ce type. Et cela je le déplore franchement. Ce n'est pas sympa pour les Renanais. Merci.

Réponse de M. Gian-Luca Ferrini, Président de la Commission

Le point qui est mis en évidence par M. Roland Divorne concernant le manque de respect de la population de la nature et pour le travail quotidien du service est une phrase (il aurait été gentil de la lire) qui relève d'une remarque, sans vouloir citer qui l'a faite mais qui vient plutôt de votre bord politique, qui a été exprimée sur le fait qu'un certain nombre de Renanais ont

parfois peu d'égard par rapport aux travailleurs du service et peu d'égard par rapport au travail fourni par les employés travaillant pour le service Environnement-Maintenance. Cette remarque va dans ce sens-là, de dire qu'effectivement ces personnes font un travail qui est remarquable et que parfois certains habitants, pas tous, il ne faut pas stigmatiser, mais certains habitants n'ont malheureusement pas vraiment un œil très attentif par rapport à ce travail-là et manque un peu de respect. Ce n'était bien sûr pas une remarque concernant les propriétaires qui arrosent leur petit jardin, loin de là. J'espère avoir répondu à votre question M. Divorne.

- **M. Nicolas Freymond, Fourmi rouge**

À l'inverse de la majorité de la Commission, le groupe Fourmi Rouge votera la transmission de ce postulat à la Municipalité. Ironiquement, c'est le rapport de la Commission qui a achevé de nous convaincre de la pertinence de ce postulat. La Commune fait des efforts appréciables pour accroître la biodiversité, mais elle ne s'est pas dotée d'un instrument aussi éprouvé qu'un plan directeur des espaces verts. La Municipalité n'est pas favorable à une certification, mais elle n'a fait aucune étude pour en évaluer la pertinence.

Quant à la Commission, elle est plus catégorique encore. Je la cite (avant-dernière page de son rapport): "Elle estime qu'une procédure de certification serait un carcan pour le service qui n'apporterait pas de bénéfices suffisants pour en justifier le coût." Ô mon Dieu! Nous voilà avec des commissaires extralucides – Monsieur Divorne parlait à l'instant de "science infuse", en voici un bel exemple! –, qui sont en mesure d'exprimer un avis définitif, quand bien même, je le rappelle, aucune étude n'a été faite pour évaluer ni les bénéfices, ni le coût d'une certification (et de quelle certification, d'ailleurs?)! Or, c'est précisément l'un des objectifs des postulantes: faire une étude pour décider en connaissance de cause!

Pour la majorité de la Commission, il n'y a pas besoin de savoir où on ne veut rien savoir. À l'inverse, comme les postulantes, le groupe Fourmi Rouge veut savoir où en est la biodiversité à Renens et comment améliorer le "biotope" des Renanaises et des Renanais, dans la mesure de nos moyens. Par conséquent, il votera la transmission du postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

- **M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Ce postulat qui a pour objectif d'améliorer la biodiversité se base avant tout sur la brochure "Nature en Ville" éditée en 2002. Il a été déposé lors de la séance du Conseil communal du 29 mars 2012. Lors de cette même séance, M. Roland Divorne avait demandé à ce que le postulat ne soit pas transmis en Municipalité. C'est pourquoi nous avons voulu et demandé une commission afin d'expliquer ce qui s'était fait et se faisait; ce que nous avons fait comme expliqué dans le rapport.

Soutenir la biodiversité est un souci permanent des services. D'ailleurs vous pouvez trouver dans le programme de législature en page 6 un bon nombre de catalogues et d'intentions pour cette législature. A ce titre d'ailleurs, on pourrait dire que ce postulat est ouvert en permanence, car l'amélioration de la biodiversité est une préoccupation permanente. Un

rapport annuel spécifique pourrait être transmis au Conseil communal en plus des informations figurant dans le rapport de gestion.

Accepter de transmettre ou non ce postulat ne signifie pas être pour ou contre la biodiversité. Car je crois et j'espère que tout le monde dans cette salle y est favorable.

Tout à l'heure vous aurez le dépôt du préavis concernant le parc des Paudex où la biodiversité, d'ailleurs, y joue un rôle important. En vous présentant ce qui a été fait et ce que le service fait, nous voulions que vous puissiez décider en toute connaissance de cause si vous donniez suite ou pas à ce postulat.

Voilà pourquoi la démarche a été choisie comme cela. Je vous remercie de votre attention.

- **Mme Véronique Bovey-Diagne, Les Verts**

Je remercie M. Jean-Marc Dupuis pour ses nombreuses explications qu'il a fournies lors de la Commission qui devait juger du bien-fondé de renvoyer ce postulat à la Municipalité ou de ne pas le renvoyer. La majorité de la Commission a décidé que le renvoi n'était pas justifié. Cela étant, c'est justement pour que ce début d'explication, complété par un bilan peut-être un peu plus global puisse être partagé par tous ici, que je continue à penser qu'il est opportun de transmettre ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

J'entends bien qu'il ne s'agit pas d'être pour ou contre la biodiversité. De la même façon il ne s'agit pas non plus d'être pour ou contre le travail qui est effectué par la Commune. Il s'agit juste, et c'est le point principal de ce postulat souligné en gras dans le postulat, "d'intensifier les mesures actuellement mises en œuvre". Il ne s'agit donc pas d'être pour ou contre ce qui est fait, il s'agit juste de dire ici que nous trouvons cela bien et que nous souhaiterions aller plus loin. Je ne vois pas en quoi cela dénature le travail qui est fait par la Commune et je ne vois pas en quoi cela veut dire que nous sommes pour ou contre la biodiversité.

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Le PLR soutient les recommandations de la Commission et ne souhaite pas que ce postulat soit transmis à la Municipalité.

- **Mme Irène Frei-Premet, Les Verts**

Chers Collègues,

Mme Véronique Bovey-Daigne et moi-même sommes en peu triste de constater que ce dépôt de postulat prenait comme cela une couleur conflictuelle. Ce n'était absolument pas le but. Il y a certes la question de la certification qui a été beaucoup discutée et qui ne se trouve justement pas en première position dans notre postulat. Il y a, par exemple, tout le volet de la diffusion à la population. Finalement, le service Environnement-Maintenance fait tout un travail qui est mal reconnu par la population, notamment, des talus qui ne sont pas fauchés exprès pour favoriser la biodiversité. De ceci, j'ai entendu des voisins se demander ce que fait

le service du CTC? Pourquoi sont-ils payés? Je trouve donc dommage qu'il n'y ait pas d'information à la population, comme nous le faisons par exemple pour le tri des déchets avec des pictogrammes. Je pense que ce versant de l'information est extrêmement important pour protéger la biodiversité et je pense que cela ne concerne pas seulement le service Maintenance mais cela concerne toute la Municipalité. Je trouve regrettable que ce travail, qui est un travail de valeur fait dans ce service de maintenance, ne soit pas plus valorisé; ce qui pourrait être fait, il me semble.

- **M. Michele Scala, PS**

Je souhaiterais dire que j'étais partagé, je n'étais pas tellement sur de voter oui ou non. Là maintenant, il y a des éléments qui sont tout-à-fait valables, je trouve donc bien que nous valorisons le travail qui se fait dans la biodiversité et, en mon nom personnel, je voterai OUI.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

Le parti socialiste n'a pas vraiment pris position au groupe car nous étions très partagés; nous ne voulions pas occasionner du travail supplémentaire à la Municipalité alors que nous pensions qu'elle faisait déjà clairement bien son travail. Mais maintenant nous sommes également partagés par le fait qu'une certaine clairvoyance et une certaine visibilité de ce travail manque à la population.

- **M. Gian-Luca Ferrini, Président de la Commission**

J'ai souvent entendu le thème de la certification comme si c'était la seule chose qui avait été discutée en Commission. Je souhaite quand même rappeler les titres du débat de la Commission: l'avis des postulantes, le plan directeur d'aménagement des espaces verts, la certification, l'augmentation du budget, l'augmentation de l'entretien des parcs selon les recommandations, informations à la population et plantes interdites. La Commission n'a pas parlé que de certification. Peut-être que le débat était un peu plus long sur ce sujet-là, cela devait être aussi le point qui était le plus compréhensible pour la grande partie des commissaires. Toutefois, nous n'avons pas fait que parler de certification; je vous rassure.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente, clôt la discussion et procède au vote.

Qui accepte la transmission à la Municipalité de ce postulat pour étude et rapport?

C'est à la majorité que le Conseil accepte de transmettre ce postulat pour étude et rapport à la Municipalité.

Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT, donne lecture de son rapport

Invité-e-s

Mme T. Maystre, municipale en charge de l'urbanisme et des travaux,
M. J.-P. Rouyet, municipal en charge de la sécurité sociale,
M. M. Hofstetter, urbaniste communal,
M. F. Hubleur, responsable de l'office du logement de Renens,
M. J. Segafredo, architecte du bureau Pezzoli.

Membres de la Commission *Présent-e-s : Jacques Berthoud, Raymond Gauthier, Anton Chatelan, Suzanne Sisto-Zoller, Patricia Zürcher, Antoine Steiner, Byron Allauca, Eric Aeschlimann, Ricardo Gaspar, Line Rouyet (présidente-rapporteure).*

Résumé de la présentation des invités :

Le projet de la Croisée a occupé la Municipalité durant l'intégralité de la législature précédente en vue d'aboutir au préavis présenté qui comprend à la fois les aspects légaux contenus dans le plan de quartier et les plans architecturaux nécessaires au permis de construire. De manière générale, le projet vise à répondre à la logique d'agglomération de développement de l'offre en logements en ville et à proximité des transports publics.

Si un autre préavis sur les aspects liés au subventionnement des logements et au cautionnement de la société coopérative constructrice Logacop (propriétaire) suivra en automne, le préavis N° 15 a l'avantage de présenter le contenu du projet, c'est-à-dire ce qui habitera les volumes construits.

Historiquement, il est important de rappeler qu'un plan de quartier existe depuis les années 90 sur ce périmètre. Il prévoyait aussi des bâtiments en front sur la Rue de Lausanne, un bâtiment de tête, ainsi que des bâtiments suivant la rue du 24-Janvier. Toutefois, il était nécessaire de revoir ce plan de quartier car il proposait des constructions très découpées, compliquées, coûteuses à la fois écologiquement et économiquement.

En terme architectural, le projet prévoit un bâtiment en forme de goutte principalement dévolu aux activités tertiaires ainsi que deux rangées de bâtiments avec des activités tertiaires au rez et des logements aux autres étages. Au centre de l'îlot, le projet prévoit une école côté Nord-Ouest et un parc public ouvert sur le 24-Janvier au Sud-Est. De par une importante différence de niveau entre le Sud-Ouest et le Nord-Est, le nombre d'étages varie

sur le périmètre. La hauteur de l'attique correspondra à la hauteur des bâtiments à l'Ouest du périmètre.

Concernant le projet architectural relatif à l'école, la première version proposant de créer des petits espaces extérieurs pour chaque classe a été critiquée par le département cantonal jugeant qu'il enclavait les élèves. Le Canton a revendiqué une organisation plus homogène et unifiée. Le projet a donc été modifié en organisant les classes en éventail et ouvertes sur une seule cour de récréation.

En termes d'affectations, il est prévu un minimum de 75% de logements comprenant des logements étudiants, des logements subventionnés et des logements sur le marché libre. Au dernier étage, des logements plus spacieux avec attique sont proposés.

Concernant les liens avec les espaces alentours, la Municipalité et les services concernés ont été attentifs à la cohérence du quartier en tenant compte entre autres du projet à la ferme des Tilleuls et de celui du tram. Des traversées sont prévues dans la rangée de bâtiments donnant sur la rue de Lausanne afin de favoriser les liaisons entre le parc, la rue du 24-Janvier et la rue de Lausanne.

Questions des commissaires

Des commissaires demandent des informations complémentaires concernant le nombre et le type de logements prévus.

Il est répondu que le projet comprend 137 appartements. Ceci comprend 48 subventionnés répartis dans le bâtiment au Sud-Ouest et 16 logements étudiants de 4 pièces modulés en 8 grands logements de 8 pièces (64 chambres). Les autres appartements (73) sont sur le marché libre, mais dans la mesure où la gestion est réalisée par une coopérative sans but spéculatif, les estimations de prix sont 10 à 15% moins cher que les prix moyens du marché. Concernant le montant des subventionnements, il n'est pas possible d'avoir des valeurs définitives pour l'instant car il est nécessaire d'avoir d'abord connaissance des résultats de l'appel d'offre et des coûts de construction. Ces éléments feront l'objet du prochain préavis.

Suite à ces informations, les commissaires s'étonnent de la séparation des logements subventionnés et ceux sur le marché libre par bâtiments et demande quelle est la raison de ce choix. Il est répondu qu'il n'y aura aucune différence dans l'aménagement des bâtiments mais que cette séparation facilite la gestion et le calcul des coûts, une explication qui n'a pas pleinement convaincu les commissaires.

Il est ensuite demandé comment a été effectué le calcul du nombre de places de parking et si l'arrivée du tram a été prise en compte.

Il est répondu que le service environnemental cantonal a examiné le projet et il apparaît qu'il se situe dans les valeurs minimales des exigences cantonales. Le chiffre retenu est de 150 places : une par appartement et le reste pour les activités tertiaires. Le plan de quartier précédant prévoyait deux fois plus de places pour moins de logements.

Concernant le parc, un commissaire s'inquiète qu'il soit écrit dans le règlement qu'une partie de l'espace extérieur sera ouverte au public. Est-il assuré que l'espace extérieur du parc sera complètement accessible au public ?

Il est répondu qu'une convention a été établie avec Logacop et qu'il est clairement stipulé que l'espace extérieur sera ouvert au public. Le fait qu'il soit écrit « une partie » dans le règlement concerne l'espace extérieur dédié à l'école dont l'accessibilité sera plus restreinte.

Il est par ailleurs prévu que le parc soit entretenu par la Commune. En termes d'aménagements du parc, les détails ne sont pas encore définis, mais il sera dessiné en collaboration avec les services communaux. Il faut aussi savoir que comme il n'y aura pas de parking dessous, des arbres pourront être prévus.

A propos de l'école, de nombreuses personnes expriment leur déception quant à l'abandon du projet initial en terme architectural et ne comprennent pas les craintes du Canton. Il est par ailleurs demandé à quelle classe d'âge sera dédiée cette école. D'autre part, plusieurs personnes s'étonnent qu'aucune garderie n'ait été intégrée dans le projet final dans la mesure où il y a un manque de places dans la Commune, qu'il s'agit de nouvelles constructions qui pourraient correspondre dès le départ aux exigences en la matière, et que la combinaison garderie-école paraît idéale. Enfin, ce quartier se prête bien à une structure de ce type (accessibilité en transports publics, forte densité de population).

Concernant l'école, il est répondu qu'elle regroupera les plus jeunes élèves de primaires et complétera ainsi l'infrastructure du 24-Janvier. Concernant l'idée de garderie, la priorité a été mise sur l'augmentation progressive des places dans le Foyer Sainte-Famille et aux Tournesols. La Croisée était certes une possibilité mais ce n'est pas l'unique possibilité de développement de la Commune. Avec les transformations que vont connaître les quartiers des entrepôts, de Malley, de Florissant, etc. il est tout à fait possible d'imaginer des nouvelles garderies à d'autres endroits. D'autre part, l'installation d'une garderie à la Croisée nécessiterait une location, désavantage que ne présente pas celle des Tournesols qui appartient à la Commune.

Une question est ensuite posée concernant les protections prévues contre le bruit.

Il est répondu que c'est une préoccupation des architectes et que la proximité avec la rue de Lausanne et les voies CFF provoquent évidemment des niveaux sonores élevés, particulièrement dans le coin Sud-Est du périmètre. Toutefois, les matériaux de construction actuels permettent une bonne isolation.

Un commissaire demande ensuite comment s'effectuera le contrôle des travaux afin d'éviter des problèmes liés au travail au noir et au non-respect du droit du travail.

Il est répondu que c'est une question cantonale et que ces aspects doivent être contrôlés par l'inspectorat du travail. La Commission souhaite toutefois que si possible la Commune reste attentive à ces questions.

Concernant la mise en perspective du projet dans le contexte environnant, il est ensuite demandé quelle influence aura le développement de l'îlot sur les voies de circulation. Par exemple, est-il prévu de faire des modifications sur le 24-Janvier et au carrefour de la Croisée ? D'autre part, comment se présentera le front de rue de la rue de Lausanne ?

Il est répondu que des modifications sur le carrefour sont prévues dans le cadre du projet de tram ; quant au 24-Janvier, cela dépendra de la fin de l'évaluation des zones 30. Sur la rue de Lausanne, en raison de la différence de niveau, un espace piéton en arcade au rez des bâtiments sera ouvert sur le trottoir dans la partie Nord-Ouest et se séparera sous forme de coursive dans la partie Sud-Est. Celle-ci se terminera en escaliers/ascenseur permettant de redescendre au niveau de la rue.

Une inquiétude est aussi exprimée concernant la visibilité des superstructures et les problèmes esthétiques que cela pourrait poser pour les habitations au Nord.

L'architecte répond que c'est une préoccupation importante de leur bureau qui essaiera de trouver les technologies les plus discrètes possibles. Concernant les aspects énergétiques, les bâtiments répondront à des exigences écologiques standards avec des sondes géothermiques tous les 12 mètres répondant à 80% des besoins en chaleur des bâtiments, des panneaux photovoltaïques ainsi qu'un système de circulation d'air en double flux. L'enveloppe des bâtiments sera aussi réalisée de sorte à obtenir une isolation énergétique importante. Un commissaire fait remarquer qu'il sera nécessaire de bien informer les locataires sur le fonctionnement des bâtiments et les contraintes que cela implique afin d'éviter des comportements contreproductifs.

Au terme de la discussion, la Commission est revenue sur la question du levé des oppositions. Pour rappel, deux observations et quatre oppositions avaient été transmises dont deux ont par la suite été retirées. Les deux restantes ne soulèvent pas de remarques particulières des commissaires qui acceptent les réponses de la Municipalité et leur proposition de les lever.

Délibération et remarques de la Commission

De manière générale, tous les membres présent-e-s sont convaincu-e-s de la nécessité de faire aboutir ce projet important pour le développement de l'offre en logements ainsi que pour l'amélioration de la cohérence urbanistique du quartier. Ils/elles se réjouissent de la volonté de mixité des affectations par le développement d'espaces dédiés aux infrastructures publics et activités tertiaires. Plusieurs personnes sont toutefois déçues par le choix architectural de l'école lié à des contraintes cantonales et regrettent que la Commission n'ait pas été informée plus en amont sur cet élément.

A ceci s'ajoutent plusieurs vœux approuvés à l'unanimité des membres présent-e-s et sur lesquels la Commission souhaite que la Municipalité et les services concernés se penchent sérieusement.

Vœux :

- 1)** *Il est déplorable que, dans un contexte de manque de places de garderie, aucune infrastructure de ce type n'ait été intégrée dans le projet final en complément à l'école. La Commune devrait profiter de l'opportunité que constitue le développement d'un nouveau quartier, proche des transports publics et d'un grand bassin de population pour créer un nouvel espace d'accueil pour les plus jeunes. Ainsi, la Commission demande que la Commune prévoie une garderie au rez-de-chaussée du bâtiment donnant sur la rue de Lausanne en louant une partie des locaux prévus pour les activités tertiaires.*
- 2)** *Il est essentiel que le parc s'ouvrant sur le 24-Janvier reste accessible à toutes et tous. Bien qu'il soit prévu comme étant public dans la convention reliant les différents acteurs du projet – convention que la Commission n'a pas eu à disposition lors de ses travaux – les membres présent-e-s souhaitent que cet élément reste une préoccupation constante de la Municipalité.*
- 3)** *La Commission salue la volonté d'augmenter l'offre en logements subventionnés dans la Commune en prévoyant une cinquantaine de logements supplémentaires dans ce projet. Toutefois, les commissaires s'opposent à l'idée de séparer par bâtiments les logements subventionnés et les autres. Ceci va à l'encontre du principe de mixité sociale qui devrait prévaloir dans un projet de ce type.*

- 4) *En raison du dénivelé entre la rue de Lausanne et le quartier au-dessus de la Croisée ainsi que de l'important nombre de bâtiments existants à proximité des futures constructions, il est important de minimiser l'impact des superstructures présentes sur la toiture des nouveaux bâtiments. Dans ce sens et afin de préserver la qualité de vie des habitant-e-s aux Nord/Nord-Est de la Croisée, il s'agit de rester attentif à l'article 11 du règlement.*
- 5) *Afin d'inciter les habitant-e-s du quartier à modifier leurs habitudes en terme de mobilité et en guise de complément au développement de l'offre en transports publics, la Commission souhaite que des bornes électriques pour vélo ainsi que des places de car sharing soient prévues dans le nouveau parking.*

Partant du principe que les vœux ci-dessus seront pris en compte dans les futurs travaux de la Municipalité et des services concernés, la Commission a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis N° 15-2012 sur l'adoption du plan de quartier équivalent à un permis de construire P34 « La Croisée II ».

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis

- **Mme Suzanne Sisto-Zoller, Fourmi rouge**

Le groupe Fourmi rouge votera volontiers les conclusions de ce préavis prévoyant 137 logements. Comme les acteurs de ce projet n'ont pas de but lucratif ce seront des logements qui seront mis sur le marché à prix coûtant, cela correspond donc partiellement à ce que je demandais dans mon postulat pour une politique plus active du logement et j'en suis forte aise.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

La Commission a fait un excellent travail et a posé cinq vœux sur lesquels nous souhaitons nous exprimer en réponse à leur demande. Ces vœux exprimés concernent plusieurs directions, donc plusieurs intervenants pour vous répondre, notamment M. Jean-Pierre Rouyet pour la direction Sécurité sociale et moi-même pour la direction Urbanisme.

Je vais donc répondre au vœu N° 2 qui demande que le parc public reste effectivement public en fin de course. La Municipalité partage cette préoccupation et a vraiment œuvré pour obtenir le statut public de cet espace dans l'objectif d'avoir une Ville ouverte et accueillante à tous. Le statut obtenu par le biais d'une servitude d'usage dans la convention dont nous avons parlé. Cette servitude d'usage contre entretien est la même que celle que connaît le parc de la Gare qui a été négociée dans le cadre d'un permis de construire ou encore la servitude du Parc d'Arc en Renens négocié dans le cadre d'un plan de quartier. Nous sommes persuadés que c'est une bonne formule pour obtenir un statut public et souhaitons rassurer la Commission et le Conseil communal également.

Concernant le vœu N° 4 qui demande de minimiser l'impact des structures sur la toiture des bâtiments. Là aussi, nous partageons cette préoccupation et forte de ce vœu, la Municipalité insistera particulièrement sur ce point dans le permis de construire et le vérifiera aussi pendant la réalisation.

Pour le vœu N° 5, le souhait de place pour l'auto-partage et de bornes électriques pour vélos, la Municipalité propose de relayer ces demandes aux constructeurs ainsi qu'à la société d'auto-partage afin qu'elles soient évaluées à l'instar de ce qui s'est fait en Bellevue par exemple pour Mobility, en espérant bien que l'on y donne suite.

- **M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

J'enchaîne avec la prise de position concernant les vœux N° 1 et 3.

Au sujet du vœu N° 1 sur la possibilité d'une nouvelle crèche/garderie à La Croisée, nous constatons que la CUAT avait émis un vœu lors du rapport-préavis n° 55-2008, réponse au postulat Siegrist : "la Commission note avec satisfaction la possibilité de construire un bâtiment scolaire sur le site de la Croisée et encourage la Municipalité à poursuivre les négociations pour aller dans ce sens." (27.08.08). Ce qu'elle a fait, puisqu'elle a créé six classes tel que prévu.

Sur le plan réglementaire, le plan de quartier permettrait la création d'une crèche-garderie à la Croisée, en dérogation probable à l'art.8 du plan de quartier; par contre la location devrait être négociée avec Logacop.

Sur le fond et en l'état, la Direction de la Sécurité sociale renonçait, au printemps 2011, à une crèche-garderie à la Croisée pour privilégier la reprise du Foyer Ste-Famille dans le réseau (35 places en 2011, 40 en 2012 et 45 en 2013) et pour conserver la rénovation et l'agrandissement de la crèche-garderie des Tournesols en relation avec la rénovation de la Grange, propriété de la Commune, ceci dans une échéance 2013/2014. Pour rappel, deux nouvelles structures d'accueil sont par ailleurs prévues au Sud des voies (quartier des entrepôts et quartier de Malley) et figurent au plan des investissements 2012-2017. Je rappelle également que les structures d'accueil représentent de gros coûts pour la Commune, non seulement au moment de l'investissement, mais ensuite et surtout, au niveau de leur exploitation. Vu sa situation financière actuelle, la Commune n'est pas à même d'assumer davantage de dépenses pour des structures supplémentaires, au-delà de ce qui est prévu ci-dessus.

Concernant le vœu N° 3 relatif de la mixité, c'est-à-dire "l'idée de séparer par bâtiments les logements subventionnés et les autres." Dans ce projet, une certaine mixité sociale est déjà atteinte au niveau du quartier et de chaque immeuble. La Municipalité entend ce vœu de la Commission et en tiendra compte pour étudier une mixité plus grande au niveau des parties de l'immeuble avec la coopérative Logacop et les services du Canton, en pesant les avantages et inconvénients et en respectant les règles très strictes qui régissent les logements subventionnés. En tout état de cause, la répartition retenue sera présentée lors du prochain préavis portant entre autres sur le subventionnement des appartements.

- **Mme Victoria Ravaoli, PS**

Je prie pour avoir les chiffres M. Rouyet, car d'après les communications de la Municipalité que nous avons reçues, il reste quand même 242 demandes de place d'accueil à Renens. Alors il est vraiment dommage de ne pas faire de crèche-garderie pour des histoires de coûts, que

je peux comprendre évidemment. Savoir uniquement que la crèche Les Tournesols va être agrandie ou qu'il y a éventuellement des projets à Malley; tout cela n'est pas très concret. En tout cas je n'ai pas de chiffre qui me dit combien de place il y aura d'ici deux ans. D'autre part, si nous continuons à construire des immeubles avec des familles, nous aurons encore plus de demandes. J'espère donc que cela sera quand même pris en compte afin qu'une crèche-garderie soit construite à la Croisée. Merci

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Je souhaiterais juste rappeler qu'une place c'est plus qu'un enfant. En moyenne lorsque nous mentionnons 242 enfants sur la liste d'attente, cela ne veut pas dire 242 places manquantes. Ce serait plutôt environ 150. Ceci dit 150 c'est beaucoup, c'est presque autant que le nombre de places disponibles actuellement, donc cela voudrait dire qu'il en manque la moitié. Maintenant je répète, une place présente en général un déficit moyen pour la Commune à financer d'environ CHF 10'000.- par année. Si nous voulons donc, d'un seul coup, comme cela, construire et offrir 150 places supplémentaires pour résorber les listes d'attente, cela équivaldrait à CHF 1'500'000.- de dépense annuelle supplémentaire. Et cela nous n'y arriverons pas, cela va venir étape par étape. La prochaine étape essentielle de cette législature c'est l'augmentation de place au Foyer Sainte-Famille et l'agrandissement de la crèche Les Tournesols. C'est notre vision actuelle et nous ne pouvons pas envisager plus pour l'instant.

- **M. Raymond Gauthier, Les Verts**

Je comprends bien les questions de budget évidemment, même si on pourrait en discuter encore un moment. Toutefois je pense aussi que le message de la Commission, au-delà de la question d'avoir plus de places, est aussi de mieux considérer le lieu d'implantation de ces garderies. Parce que nous faisons beaucoup pour construire à grand frais des tramways et des bus, nous construisons des logements à côté, je trouve cela très bien car du coup cela permet de les utiliser. Je trouve donc un peu dommage que lorsque nous réfléchissons au lieu d'implantation des garderies, nous ne nous posons pas cette question-là. Finalement ici, nous avons un nouveau bâtiment qui se construit devant un arrêt de tram, donc à priori qui pourrait faciliter la vie des parents qui déposent leurs enfants autrement qu'en voiture. Eh bien là, c'est une occasion que nous n'aurons pas. Les Tournesols, je suis d'accord c'est une très jolie garderie, c'est vrai qu'elle offre beaucoup d'avantages, mais c'est vrai aussi que lors de la planification future des futures garderies, parce que peut-être que nous en construirons quand même un jour, il faudra se poser la question afin de les localiser à proximité des transports publics comme cela s'est fait par exemple pour les Globe-trotteurs.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Sur ce point, je souhaiterais répéter que Les Tournesols est en endroit magnifique avec un beau parc devant, à l'écart de la grande circulation. C'est un lieu qui appartient à la Commune dont le bâtiment doit être rénové avec la Grange qui est à côté car il donne vraiment des signes de vieillissement. C'est pour cela que nous avons fait ce choix-là plutôt que La Croisée qui est un endroit que nous devrions louer.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Mesdames et Messieurs Chers collègues, Mesdames et Messieurs de la Municipalité,

Juste une réflexion qui m'est venue à l'écoute de tout ce qui s'est dit par rapport aux places. Nous l'avons bien précisé, aux Tournesols, nous sommes chez nous; à Sainte-Famille, nous avons aussi à quelque part quelques possibilités de faire les choses dans un sens ou dans un autre dans le temps. Peut-être que c'est simplement une question de priorisation. Nous pouvons aussi nous poser la question à quelle échéance est-ce que nous rénovons/agrandissons Les Tournesols, à Sainte-Famille également, et de profiter effectivement de l'opportunité que nous avons ici dans ce nouveau quartier qui se construit de faire quelque chose. C'est une simple question de priorisation, où est-ce que nous mettons la priorité et là, nous avons une occasion que je ne voudrais pas non plus voir passer. Merci.

Réponse de M. Jean-Pierre Rouyet, Conseiller municipal

Par rapport aux échéances, je crois qu'elles sont à peu près les mêmes. La rénovation/agrandissement de la Grange serait pour l'horizon été 2014 et la mise à disposition des locaux à La Croisée est aussi à peu près à la même échéance.

M. Didier Divorne, Fourmi rouge

C'est justement l'occasion de différer et de faire d'abord La Croisée et plus tard ce que nous évoquons. Merci

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente clôt la discussion et demande à Mme Line Rouyet de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 15-2012 de la Municipalité du 30 avril 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du plan de quartier P34 "La Croisée II".

ADOpte le plan de quartier équivalant à un permis de construire P34 "La Croisée II".

C'est à une large majorité moins quelques refus et une abstention que ce préavis est accepté.

Mme la Présidente remercie Mme Line Rouyet et la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour son travail

15 Rapport du Préavis N° 16-2012 – Collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires – Place de la Gare

Mme la Présidente prie M. Gérard Duperrex, Président de la Commission, de se rendre à la table des rapporteurs afin de donner lecture de son rapport

M. Gérard Duperrex, Président de la Commission, donne lecture de son rapport

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le 21 mai 2012 au Centre Technique Communal en la présence des commissaires Mesdames PERRET Dominique, SZENYAN-REYMOND Simone, ROHR Brigitte et Messieurs BERTHOUD Jacques, PETITPIERRE Rémy, VIENET Didier, GASHI Xhevat et DUPERREX Gérard, président-rapporteur.

La Municipalité était quant à elle représentée par Madame Tinetta MAYSTRE et Jean-François CLEMENT et accompagnée de M. Christophe SARDA chef de service des travaux.

Le président ouvre la séance. Il demande aux commissaires s'ils désirent se rendre sur place mais vu le mauvais temps ce n'est pas possible. Mais peut-être ultérieurement. Il transmet à chacun la communication de la COFIN remise lors de la séance du Conseil communal du 10 mai 2012.

Mme Maystre rappelle que la mise en séparatif des eaux usées et claires est une première étape de la mise en œuvre avant les nouveaux aménagements de la place de la Gare et que selon la loi fédérale sur la protection des eaux nous sommes obligés d'y passer et s'il n'y avait pas de projets de transformations importants sur le site de la Gare, la Commune devrait faire ces travaux lors des prochaines années. Il faut penser que ce collecteur est en unitaire et qu'il peut apporter des problèmes. De ce fait, ce projet est un bien pour le secteur de la Gare. Il faut penser que ce collecteur date des années 1930, rappelons qu'à cette date Renens comptait environ 4'800 habitants et qu'aujourd'hui il y a 20'000 habitants et que ce collecteur ne correspond plus aux normes standards actuelles (fuites, fissures,...). Ces travaux sont également entrepris afin d'anticiper la venue de deux grands bâtiments totalisant plus de 20'000m2 de surface qu'il faudra reprendre au niveau des écoulements EC et EU.

Présentation du projet

Monsieur SARDA nous fait un exposé vidéo bien expliqué.

En nous expliquant le système de séparation des eaux claires et usées.

- Les eaux claires: drainages, eaux du toit, grilles de routes et fontaines,
- Les eaux usées: lavabos, planges, baignoires, machines à laver,

tout ceci dans 2 canaux eaux claires et eaux usées.

Le préambule est le suivant :

Déroulement du chantier suite à la décision du Conseil communal. Les travaux débuteront en juillet 2012, pour une durée d'environ six mois. La circulation sera maintenue et les intéressés seront informés en bonne et due forme, les accès garantis aux commerces et riverains. Des perturbations sont néanmoins à prévoir, comme pour tous travaux.

Les travaux commencent au rond-point de la rue du Simplon avec deux phases importantes au niveau du démontage du giratoire. Les travaux de fouille se poursuivront sur le côté gauche en montant en direction de la gare pour se séparer en deux tronçons au niveau du buffet de la Gare: un qui se termine à l'angle du bâtiment Coop Pronto et en face du rond-point et l'autre au bâtiment de la boulangerie.

La fouille en tranchée sera d'une profondeur de 6.00 mètres pour une longueur de 260 mètres environ.

Au fond de la fouille le collecteur d'eaux claires sera composé de tuyaux PVC de diamètre de 600 mm l'enrobage sera en béton, la largeur de la fouille à cet endroit sera de 1.60 mètres environ.

A 1 mètre au-dessus soit à 5 mètres sur une largeur de 1.60 mètres environ le collecteur d'eaux usées sera composé de tuyaux de 300mm, l'enrobage sera en béton.

Des chambres de visite seront créées selon les des changements de pente, de diamètre ou de direction des collecteurs.

Plusieurs entreprises se joindront aux travaux de génie civil (SIE, Swisscom, Gaz, CFF) et chaque entreprise assumera ses propres coûts.

Répartition entre services, (chaque service paie directement l'entreprise)

Ville de Renens	CHF 917'112.70
Swisscom	CHF 191'738.00
SIE	CHF 81'077.95
CFF Infrastructure	CHF 115'000.00
CFF Immobilier	CHF 37'000.00
Gaz	<u>CHF 29'681.15</u>
Coût globaux de la part travaux pour Renens uniquement	CHF 1'371'609.80

Répartition du budget prévu

TRAVAUX 82% :	CHF 933'000.-
HONORAIRES 9% :	CHF 99'000.-
DIVERS 9%:	<u>CHF 105'000.-</u>
Sous-total H.T.	CHF 1'137'000.-
TVA 8%	<u>CHF 91'000.-</u>
Montant total des travaux TTC	CHF 1'228'000.-

Cette somme est à porter au compte d'investissement No.3861.5010.150-Av.de la Gare-collecteur EU + EC.

M. Jean-François Clément explique que le montant de la construction de ce collecteur figure

au plan d'investissement de 2011 à 2016 adopté par la Municipalité; Section 3861. Réseau égouts et épuration-Av.de la Gare collecteur EU+EC:6000'000.-, N° 3861.5010.150 entre 2011 et 2012.

L'amortissement de la dépense sera fait en une seule fois par un prélèvement dans les fonds prévus à cet effet, compte N° 9280.21 Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux et qu'aucun coût du capital n'est engendré par cette dépense.

Les questions étant épuisées, la Commission a pris congé des représentants de la Municipalité.

Suite à la question posée au début de la réunion pour la visite sur les lieux la Commission à l'unanimité décide de ne pas s'y rendre, vu toutes les explications biens données.

La discussion n'est pas demandée, les commissaires acceptent les conclusions du préavis à l'unanimité.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur ce préavis

- **M. Jacques Berthoud, PLR**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,*

La lecture du rapport relatif au préavis N° 16 mérite, pour le moins, quelques éclaircissements.

Si le mode d'utilisation de la langue française prouve, si besoin était, que les subsides dévolus à la reconstruction de chefs-d'œuvre en péril, poèmes, poésies, contes et j'en passe, manquent passablement leurs cibles, nous ne sommes pas non plus assis dans les fauteuils de l'Académie française. Nous pouvons nous permettre d'en sourire, un sourire attristé, mais nullement mortel même chez les immortels. Je ne donnerai de leçon à personne, l'erreur étant humaine et certain que je ne suis pas non plus à l'abri de ce risque. Je suis, par contre, heureux de ne pas souffrir de collectionnisme, qualificatif qui est souvent traité par les psychiatres comme étant un indicateur chez celles et ceux qui souffrent de grandes frustrations voir, en mathématiques, du syndrome des multiplications.

- I. *Par contre, ce que je demande, impérativement, aux personnes concernées, toutes et tous que nous sommes ici-bas si je ne m'abuse, le public de là-haut ayant très probablement rectifié de lui-même, c'est de bien vouloir corriger les chiffres qui figurent en nombre sur la seconde édition du rapport de Commission. Les 6 montants énumérés sous le chapitre « Répartition entre services, chaque service paie directement l'entreprise », 6 montants qui représentent le budget de ce préavis dans son entier, à savoir CHF 1'371'609.80, ne totalise pas le montant à charge de la Commune de Renens, puisque ce dernier ne représente que CHF 917'112.70, ce qui fait quand même un gros montant que nous allons jeter dans ce genre de puits mais quand même moins que le montant initialement mentionné dans ce rapport.*

Je n'ai pas entendu non plus, participant à cette séance, notre Municipal parler d'un chiffre de CHF 6'000'000.-. C'est probablement un étourdissement passager.

Il est évident que sans cette demande de rectification, le vote du Conseil communal ne pourrait être validé.

- II. Je demande aussi que l'annexe explicative de la COFIN figure comme annexe N° 1 au rapport de Commission.*

Pour éviter ce genre de désagrément, la meilleure solution, qui n'est pas un secret de fabrication, reste l'envoi personnalisé à chaque membre de commission d'un projet de rapport avec demande de validation ou de modification.

Il est par conséquent impératif, j'ai bien dit impératif, que l'œil reste ouvert, que l'esprit garde toute son agilité et l'attention de toute la classe naturelle des conseillères et conseillers communaux conscients de leurs responsabilités, ce qui reste, soyez rassurés, la majorité des membres de ce conseil.

Je vous remercie de votre intention ou attention, je ne sais pas ou plus.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, Mme la Présidente, clôt la discussion et demande à M. Gérard Duperrex de procéder à la lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 16-2012 de la Municipalité du 30 avril 2012,

Oui le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à réaliser les travaux de pose d'un collecteur d'eaux usées et d'eaux claires dans le secteur Place de la Gare.
2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 1'228'000.- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif sous le compte N° 3861.5010.150 - Avenue de la Gare - collecteurs EU + EC.

Cette dépense sera amortie en une seule fois par un prélèvement dans le fonds prévu à cet effet, compte N° 9280.01 "Réseau d'évacuation et d'épuration des eaux".

C'est à une large majorité moins quelques abstentions que ce préavis est accepté.

Mme la Présidente remercie M. Gérard Duperrex pour son travail ainsi que les membres de cette Commission.

- **Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale**

J'aimerais remercier la Commission pour sa lecture attentive, son intérêt et son Président pour son travail. Ce crédit permettra de financer la première étape de travaux dans le cadre de l'arrivée de la ligne TL 25 et du réaménagement du site de la Gare.

Si je prends la parole au terme de ce vote, c'est que je souhaiterais compléter les informations données à la Commission telle qu'elles étaient connues lorsque nous avons siégé. Nous avons annoncé un début de chantier, sous réserve de l'octroi du crédit et qu'il n'y ait pas de référendum, début juillet. Mais nous vous annonçons aujourd'hui que ce délai ne pourra être tenu. En effet une procédure est en cours contre l'adjudication décidée par la Municipalité sous réserve de l'obtention des crédits. La loi sur les marchés publics prévoit en effet la possibilité de recours aux entreprises qui ne sont pas retenues. Cet outil a été utilisé et nous attendons maintenant les déterminations du Tribunal.

16 Préavis N° 17-2012 – Avenue du Censuy – Rue du Léman – Collecteur EU/EC

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe que le préavis N° 17-2012 sera présidé par le parti PLR. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

PLR : Mme Gisèle Martin, Présidente-rapporteure
M. Jacques Berthoud

Parti socialiste : Mme Line Rouyet
M. Didier Vienet

Fourmi rouge: Mme Simone Szenyan-Reymond
M. Rémy Petitpierre

UDC: M. Gérard Duperrex

Les Verts : M. Cemal Ozcan

17 Préavis N° 18-2012 – Crédit nécessaire aux études des plans de quartier prévus pour la législation 2011-2016 et à la révision générale du plan d'affectation

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente fait part du fait qu'elle a entendu que la CUAT pourrait revendiquer ce préavis et s'enquiert de ceci.

Mme Line Rouyet, Présidente de la CUAT, confirme que la CUAT revendique ce préavis.

C'est à l'unanimité, moins quelques abstentions que le Conseil communal accepte que ce préavis soit traité par la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

18 Préavis N° 19-2012 – Augmentation du cautionnement communal en faveur de la Société coopérative de la piscine de Renens pour permettre une rénovation importante de la piscine – Prolongation de la durée du droit de superficie accordé à la Société coopérative de la piscine de Renens

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et demande au Conseil communal s'il accepte que la Commission des Finances traite ce préavis.

C'est à l'unanimité, moins quelques abstentions et refus que le Conseil accepte que ce préavis soit traité par la Commission des Finances.

19 Préavis N° 20-2012 – Aménagement d'une nouvelle direction primaire au Collège de Verdeaux et agrandissement de la salle des maîtres

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe que le préavis N° 20-2012 sera présidé par le parti Les Verts. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

Les Verts : Mme Irina Krier, Présidente-rapporteure

PLR : Mme Betty Forestier
Mme Rosana Joliat

Parti socialiste: Mme Gerarda Romano-Giorno
M. Christophe Kocher

UDC: Mme Sandra Martins

Fourmi rouge : Mme Nicole Divorne
M. Ali Kiliç

Faisant suite à une interrogation de Mme Betty Forestier, Mme la Présidente confirme que Mme Nicole Divorne peut siéger dans cette Commission étant donné que la séance aura lieu

le 25 juin 2012 et que Mme Nicole Divorne sera Présidente du Conseil à partir du 1^{er} juillet 2012.

20 Préavis N° 21-2012 – Réaménagement du Parc des Paudex

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe que le préavis N° 21-2012 sera présidé par le parti PLR. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

PLR : M. Pascal Golay, Président-rapporteur
Mme Elodie Golaz Grilli

Fourmi rouge : Mme Danielle Ayer
Mme Nicole Haas-Torriani

Parti socialiste: M. Antoine Steiner
M. Christophe Kocher

UDC: Mme Maud Catillaz

Les Verts : M. Raymond Gauthier

21 Préavis N° 22-2012 – Réponse au postulat de Mme la Conseillère communale Line Rouyet intitulé "Journée participative pour les jeunes de Renens"

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le dépôt de ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente clôt la discussion et informe que le préavis N° 22-2012 sera présidé par le parti socialiste. Les 8 commissaires désignés sont les suivants.

Parti socialiste : Mme Patricia Zürcher, Présidente-rapporteuse
Mme Line Rouyet

PLR : Mme Elodie Joliat
M. Frédéric George

Fourmi rouge: Mme Ellen-Mary Dreier
M. Silvio Torriani

UDC: M. João-Batista Domingos

Les Verts : M. Alberto Mocchi

22 Motions, postulats, interpellations

- **Mme Rosana Joliat, PLR**
Interpellation relative au site de Malley

En juin 2011, le Conseil communal avait accepté à l'unanimité les conclusions du préavis intercommunal N° 108-2011 concernant une nouvelle convention entre les communes de Lausanne, Prilly et Renens.

Sachez qu'à l'époque, j'avais annoncé mes intérêts quant au site de Malley. Aujourd'hui, je me permets de vous annoncer que, pour le bon ordre de cette interpellation, je n'ai plus aucun intérêt personnel puisque le magasin de sport familial a déménagé et qu'il ne se situe plus sur ce site depuis mi-mai 2012.

Lors de notre discussion, il avait été précisé qu'il n'y avait pas de travaux hors entretien courant ces prochaines années; qu'il n'y avait qu'une simple réflexion sur le relooking du site.

Or, force est de constater qu'au mois de mars dernier le quotidien "24heures" annonçait un projet pharaonique pour le site du CIGM chiffré à environ CHF 85 millions.

L'article indiquait qu'un prêt hypothécaire serait cautionné par les trois communes concernées, soit Lausanne, Prilly et Renens.

Bien qu'il soit fait mention de travaux en 2015, qu'en est-il de la position de Renens concernant les coûts d'exploitation dont le déficit est à assumer pour les communes de Prilly, Lausanne et Renens qui passeraient dès lors de CHF 3 millions à CHF 4,5 millions par année?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous vous répondrons plus complètement et par écrit. Simplement vous informer que nous n'avons officiellement, au niveau de la Municipalité, appris ce projet qu'après le préavis finalisant la Convention avec le CIGM dont vous avez parlé. .

A ce stade, il n'y a aucune décision ni position officielle prise par la Municipalité. Nous avons été invités par le Comité de Direction, le Comité d'administration du CIGM (dans lequel siège M. Olivier Golaz en tant que représentant de notre Commune) à la présentation du projet. M. Jean-François Clément et le Service des Finances étaient également présents parce que ce sont effectivement des enjeux financiers importants à long terme. C'est un projet d'urbanisme qui tient compte des évolutions sur le site de Malley, qui financeraient une grande partie de ces investissements. Mais nous n'avons pris à ce stade aucune décision et nous répondrons donc plus complètement à votre interpellation

23 Questions, propositions individuelles et divers.

- **M. Eric Aeschlimann, PLR**
Relative à la démolition du bâtiment N° ECA 2420

D'abord une première question au nom de la CUAT. Une parution dans la FAO du mardi 22 mai 2012 nous a interpellé. Il s'agit de la démolition du bâtiment N° ECA 2420 et autres démolitions partielles, Rue de Lausanne 50 au lieu-dit "Les Tilleuls".

Question: La CUAT aurait aimé être informée de quels bâtiments il s'agit et savoir si il y a une relation avec les prévisions figurant dans le Préavis 112 du 5 avril 2011 ?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

En préambule je remercie M. Eric Aeschlimann d'avoir transmis sa question, ainsi que les deux suivantes, en avance. Il nous a été possible de nous préparer et ainsi répondre de suite.

En effet, c'est en lien avec le préavis 112 du 5 avril 2011.

Cela concerne le hangar métallique situé entre la ferme et l'annexe. A l'échelle historique ou architecturale du site, il s'agit d'une construction récente et sans intérêt architectural au contraire. Sa démolition est souhaitable tant pour des questions architecturales, que de sécurité. Elle permettra de mettre en valeur le côté patrimonial du site et d'offrir une plus grande place devant le bâtiment, tel que ce l'était à l'origine.

Quant au souhait de tenir la CUAT informée. Je regrette que cette Commission se sente contournée de ne pas avoir été associée à cette information. Et il n'est pas dans nos intentions de cacher des choses. Toutefois, comme il s'agit d'un dossier « bâtiment », ce type de dossier ne fait pas partie des attributions données par le Conseil communal à la CUAT, concernée par l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Il doit y avoir confusion sur la question.

- **Question de M. Eric Aeschlimann, PLR**
Concernant la zone 30 de la route du Lac

Une 2ème question que l'on pourrait qualifier "de quartier" au sujet de la zone 30

Si les buts des zones 30 sont pour l'essentiel de diminuer la vitesse et le bruit, alors il y a un problème à la route du Lac. Il y a beaucoup de monde qui emprunte ce raccourci menant sur l'Avenue du Chablais via le sud et l'autoroute. Dans bien des cas, la vitesse n'est pas adaptée et les priorités ne sont pas respectées.

La situation devient préoccupante car c'est vraiment trop dangereux pour les riverains et il est impératif pour la Municipalité d'agir.

Question: En attendant les résultats V85 et les corrections après 1 année, est-il possible de replacer rapidement les panneaux "Bordiers autorisés" aux portails de cette zone "30"?

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Vous citez des vitesses inadaptées et des priorités non respectées. Ces infractions peuvent survenir, nous ne le contestons pas et c'est regrettable. Toutefois, les contrôles effectués par la PolOuest ne sont pas alarmistes à ce sujet. A ce sujet, quelques chiffres :

Le statut officiel zone "30" a été validé en mars 2011 avec une vitesse V85 à 29km/h. C'est donc une zone parfaitement conforme. Les comptages montrent d'ailleurs que le volume de trafic a baissé. S'il était, avant la mise en œuvre des zones "30" de 3050 véhicules par semaine en 2009, il a baissé à 2300 véhicules par semaine en mars 2011. L'objectif de

tranquilliser semblait donc atteint, notamment grâce aux travaux effectués à l'entrée de la rue.

Trois contrôles radars ont entre-temps été effectués, plutôt sur le haut de la rue, il est vrai. En septembre et novembre 2011, ainsi qu'en mars 2012, en raison aussi de la déviation mise en place lors des travaux sur Longemalle pour bien protéger les riverains. Les dépassements, dûment sanctionnés, ne semblaient toutefois pas démontrer des abus hors normes.

Pour toutefois garder une pression et un contrôle régulier, il est proposé d'installer l'info-radar (outil préventif) dès la semaine prochaine et un contrôle plus accru au bas de la rue au moyen de l'appareil truCAM.

Quant à la remise en vue de « riverains autorisés ». La volonté exprimée par le biais de la conception d'ensemble des zones 30 adoptée par le Conseil avait été de les retirer pour des raisons de pertinence, de difficulté de contrôle et d'égalité de traitement. Les chiffres montrent que le trafic a diminué et que cette mesure contraire au concept n'est pas souhaitable.

- **Question de M. Eric Aeschlimann, PLR**
Au sujet des coussins dits "Berlinois"

Une 3ème question plus personnelle sur les coussins dits "Berlinois".

Malgré une recommandation de ne pas utiliser des décrochements au niveau de la piste de roulement lors du préavis des zones 30 en 2009, et une intervention de M. Richard Masson-Neal au sujet des inconvénients sonore et lors du déneigement au Chemin de la Bruyère, il se trouve que de tels obstacles ont tout de même été installés.

Questions: Pourquoi installer de tels obstacles et quel est le coût de la fourniture et de la pose d'un de ces obstacles?

Je remercie la Municipalité pour la peine qu'elle prendra pour fournir les réponses et vous souhaite un bel été reposant.

Réponse de Mme Tinetta Maystre, Conseillère municipale

Ces installations font partie des mesures possibles pour forcer à diminuer la vitesse. Certains n'en souhaitent pas et vous citez à ce sujet l'intervention de M. Neal lors d'une séance de Conseil communal. D'autres sont au contraire rassurés par ces aménagements garantissant un trafic modéré. Et j'en veux pour preuve les courriers désolés de riverains au chemin de Bruyère lorsque nous les avons enlevés l'hiver passé. Les vitesses mesurées sur cette rue montraient toutefois que ces gendarmes couchés n'étaient plus nécessaires.

En zone 30, il n'y en a pratiquement pas. Votre intervention concerne probablement les coussins placés à la rue de la Savonnerie et du Midi en zone de rencontre. Ils ont été installés suite au constat d'excès de vitesse et ce notamment à la demande de riverains. Il y en aura encore à la Rue de la Mèbre. Ils sont à considérer comme un « mal nécessaire » et posés de façon préventive en attendant que le régime de modération entre dans les mœurs. Ils peuvent être démontés ou déplacés le cas échéant. Leur coût est de CHF 1'625.- pièce. Leur durée de vie est de 5 à 10 ans selon le trafic et les conditions météo.

M. Eric Aeschlimann remercie Mme Tinetta Maystre et l'informe qu'il est satisfait des réponses reçues.

- **Mme Betty Forestier, PLR**

Au sujet des caméras de surveillance

Je suis très heureuse que la Municipalité ait fait diligence pour poser les caméras de surveillance à la place de la Gare.

En effet, les incendiaires de ce site ont pu être rapidement identifiés et arrêtés !!!

Trêve de plaisanteries, le 29 mars, en ce Conseil, je posais une question et en lisant le rapport de la Commission de gestion en page 3, j'ai un semblant de réponse : je lis, concernant la pose des caméras, la mention « le délai peut encore être reporté de six mois » bien que conforme à la loi, ceci ne reflète-t-elle pas une « opposition nuancée » au vote populaire de la part des autorités ?

Je trouve que toute cette attente et ces tergiversations sont un manque total d'égards envers la population renanaise.

Réponse de M. Olivier Golaz, Conseiller municipal

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme nous l'avons déjà mentionné lors du dernier Conseil, je peux vous certifier et c'est la volonté de la Municipalité, un préavis vous sera présenté au mois de septembre.

- **M. Roland Divorne, PLR**

Question relative à la taxe au sac

Sachant que la Municipalité travaille à la préparation d'un préavis qui devrait être présenté cet automne, nous apprenons que le Grand Conseil vient de décider de modifier la loi cantonale sur la gestion des déchets. Ma question est la suivante: la Commune est en train de préparer son préavis, le Grand Conseil est entrain de modifier la loi, est-ce que la Commune va tenir compte, dans le cas où il y aurait des modifications majeures de ces points pour préparer ce préavis? Dans le cas contraire je pense qu'il y aura certains litiges et nous avons pu voir l'autre jour que le projet de la Commune de Lausanne (le Journal 24heures avait présenté la semaine passée ledit projet) est vertement critiqué puisqu'il ne correspondrait peut-être pas à la loi que le Grand Conseil est en train de nous préparer. Alors qu'en est-il pour nous à Renens? Est-ce que nous en tenons compte? Oui ou non? Merci

Réponse de M. Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal

Evidemment que nous en tenons compte, mais le degré de travail est à deux niveaux différents. Pour l'instant nous sommes occupés à répondre aux questions posées lors de la dernière séance du Conseil communal qui est une prérogative purement communale et dont la réponse vous parviendra très bientôt. Cela ne va pas nous empêcher de tenir compte de ce qui se passe au niveau du Canton où c'est un petit peu à un autre niveau.

Mais ce dont nous nous occupons maintenant ainsi que les questions qui ont été posées la dernière fois (auxquelles j'ai partiellement répondu, la réponse sera le préavis) sont des prérogatives purement communales; à savoir taxe forfaitaire, restitution et autre.

Voilà en l'état. Alors effectivement, nous suivons la situation, je peux le dire aussi ici devant tout le monde, je répète que ce sont des prérogatives communales et ce qui est fait à Lausanne est fait pour Lausanne, ce qui sera fait à Renens sera fait pour Renens, cela ne veut pas dire que ce sera exactement la même chose. La Municipalité se prononcera très bientôt mais ce ne sera pas forcément un "copié-collé" de la situation de Lausanne que nous retrouverons à Renens.

- **Mme Verena Berseth, Fourmi rouge**

Question relative aux exonérations fiscales temporaires

Mesdames, Messieurs,

Le 19 juin un rapport des membres de la Commission de Gestion et de la Commission des finances a été présenté au Grand Conseil. Ce rapport concerne les exonérations fiscales temporaires.

A la page N° 13 de ce rapport on peut lire que dans l'Ouest lausannois le Conseil d'Etat a octroyé 47 exonérations temporaires. Mes questions sont donc les suivantes:

- *Combien d'entreprises ont-elles bénéficiée dans notre Commune de ces cadeaux fiscaux?*
- *La Municipalité a-t-elle donné son feu vert quand la demande du Conseil d'Etat lui faisait la proposition?*

Je suis consciente que Mme Nicole Divorne a fait une interpellation le 29 mars 2012 dans le même sens mais maintenant que nous avons quelques précisions, la Municipalité va se faire un grand plaisir de nous répondre.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous avons donc en suspens une interpellation de Mme Nicole Divorne sur ce même thème. Toutefois pour une partie des questions posées par Mme Divorne, nous avons dû recourir au service du Canton et les réponses nous seront données entre autres par le rapport que les membres de la Commission de Gestion et de la Commission des Finances viennent de présenter au Grand Conseil. Nous vous communiquerons les chiffres du nombre d'entreprises concernées sur Renens et des positions de la Municipalité; mais Mme Nicole Divorne posait aussi des questions complètes sur les incidences sur Renens, en termes d'emplois, sur les incidences fiscales, et nous n'avons pas ces réponses et attendons le rapport du Canton.

Nous vous répondrons au mois de septembre. Soyez toutefois absolument sûre que seule une très petite minorité de ces exonérations que vous mentionnez dans l'Ouest se trouvent sur le territoire de la Commune de Renens.

- **M. Didier Divorne, Fourmi rouge**

Question au sujet du maintien de la Poste de Renens Village

Madame la Présidente,

Chères et chers collègues

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux

Comme vous le savez, notre office de Poste du Village est en danger. L'entreprise «La Poste », qui a fait un bénéfice de 904 millions de francs en 2011 et 910 millions en 2010, continue son travail de sape pour faire disparaître un maximum d'offices postaux. Notons que ce n'est pas le seul axe que poursuit La Poste. Les collaboratrices et collaborateurs du centre de tri de Daillens pourraient nous apporter quelques témoignages éloquentes puisqu'il est prévu la disparition de 24 places de travail, ceci dans le cadre d'une stratégie qui prévoit que notre géant jaune supprimera 250 postes à l'horizon 2014 dans le domaine de la logistique de marchandises et de stockage.

Nous avons, en tant que représentants de notre population, une certaine responsabilité, pour ne pas dire une responsabilité certaine. Une assemblée a eu lieu le 6 mars à la salle de paroisse du Temple et une centaine de personnes y était présente. La population témoigne non seulement de son attachement à cet office de poste, mais rappelle également sa nécessité. Les alternatives proposées par La Poste ne conviennent en effet à personne, puisque les activités financières seraient réduites à néant ou presque.

Se pose désormais la question de notre attitude, en tant que Conseil communal et en tant que Municipalité. De deux choses l'une. Soit nous considérons que le service public est une nécessité fondamentale, ciment de notre société, mettant à la disposition de tous des services communs, à l'instar de ce qu'est le service universel de la téléphonie fixe. Soit nous considérons le service public comme étant, finalement, assimilé à des entreprises comme les autres et nous laissons tomber toute forme de revendication et de combat.

La prochaine étape, si j'ai bien compris le processus fixé par le géant jaune, est l'attente d'une prise de position de notre Municipalité que je prie dès lors de bien vouloir nous informer de l'orientation qu'elle souhaite donner à son futur courrier. Pourrons-nous dire fièrement à nos concitoyens que leurs autorités ont défendu bec et ongle le maintien de cet office postal ou devons-nous leur dire que nous les avons laissé tomber ?

D'avance merci pour votre réponse.

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Suite à l'assemblée que nous avons organisée au mois de mars, nous avons reçu, à leur demande, les représentants de la Poste. Nous les avons informés que nous discuterions également avec le Comité de défense de la Poste de Renens Village, qui nous a contacté après cet entretien et que nous devons encore rencontrer.

Nous avons eu une première discussion préparatoire en Municipalité; et nous prenons note de la position que vous défendez, et pas seulement de votre question, M Divorne, mais de la position de fond qu'il y a derrière votre question.

Cette décision devra se prendre rapidement: .La Poste a demandé une réponse fin juin; nous leur donnerons cette réponse, laquelle sera transmise en parallèle au Conseil communal et cette réponse sera dans la logique des actions que nous avons menées jusqu'ici

- **Mme Rosana Joliat, PLR**

Madame la Présidente,

Il est vrai que j'aurais dû intervenir avant sous le point N° 9. J'ai espéré une explication mais rien n'est venu c'est pourquoi j'interviens maintenant sous "Divers".

Je m'étonne simplement que le groupe socialiste, qui avait la charge de la gestion et des finances du Conseil intercommunal de la PolOuest n'ait pas présenté sous le point N° 9 de notre ordre de jour un rapport selon l'art. 40, lettre g, de notre Règlement communal puisque le Conseil intercommunal s'est réuni le mercredi 23 mai dernier à Chavannes. Merci

Réponse de M. Gian-Luca Ferrini, Membre du Conseil intercommunal de l'Association "Sécurité dans l'Ouest lausannois"

Commençons d'abord par le début, le rapport des membres du Conseil intercommunal doit se faire normalement une fois par année. Nous avons déjà rapporté sur le déménagement de la Police. Ceci est l'explication la plus légère bien sûr, mea-culpa.

Cette intervention n'est pas totalement anodine, puisqu'elle suit une absence de ma part à la Commission de gestion de la PolOuest de quatre séances qui ont eu le malheur de tomber à cheval sur les vacances de Pâques et auxquelles j'avais oublié de m'excuser ce qui semblerait-il avait fait beaucoup d'émoi dans la Commission de gestion de la PolOuest. Je n'ai pas encore eu le temps de m'expliquer avec eux sur les raisons de mon oubli de m'être excusé à ces quatre séances, je suppose que l'intervention de Mme Rosana Joliat est relative à cela. C'est pour cela qu'il n'y a pas de rapport à faire. Cela dit, pour être un peu cynique quelque part, l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois", donc le Conseil intercommunal de la Police de l'Ouest, est pratiquement indépendante sur pas mal de sujet. Alors nous sommes en peu dans la même ligne quelque part finalement puisque cela ne regarde plus que l'Association de communes "Sécurité dans l'Ouest lausannois", sa propre gestion financière et ses propres gestions du fonctionnement. C'est un peu cynique quelques part, car finalement nous ne devrions même pas tellement y revenir dessus ici.

C'est un peu provocateur mais effectivement c'est pour cela que je n'ai pas fait de rapport puisque je n'étais pas membre de la Commission de gestion de la PolOuest, je ne veux pas rapporter sur quelques chose dans lequel je n'étais pas totalement au clair et ceci par esprit de clarté sur mes propos.

- **M. Daniel Rohrbach, PS**

Question relative à la gratuité des transports publics pour les jeunes

Le 08 juillet prochain, Ecublens votera sur la gratuité des transports publics pour les jeunes de moins de 20 ans. A quand notre tour?

Réponse de Mme Marianne Huguenin, Syndique

Nous devons répondre à la motion de M. Daniel Rohrbach, il le sait, il nous avait gentiment épargné lorsque nous avons passé en revue les motions en suspens avec la Commission de Gestion.

J'entends bien que ce qui se passe à Ecublens fait des envieux; nous aussi. Nous n'avons pas répondu à cette motion parce que nous attendons de savoir si nous pourrions le faire. Alors nous allons devoir y répondre : et nous allons devoir prioriser nos choix. Celui-ci n'est clairement pas dans les priorités du programme de législature. Nous aimerions bien, mais c'est comme le débat sur les crèches qui a eu lieu un peu plus tôt: il y a beaucoup de choses que nous aimerions faire, mais nous devons faire des choix. Nous sommes conscients que nous devons vous donner réponse et reprendre le débat et la discussion en Municipalité. Cela fait partie des choix parfois difficiles et douloureux que doit faire une Municipalité, qui aimerait réaliser des choses, mais qui dans le même temps, doit faire avec ses moyens.

- **Mme Victoria Ravaioli, PS**

- Au sujet du travail de la secrétaire du Conseil communal

Je voulais remercier la secrétaire du Conseil pour son magnifique travail durant sa première année. Je sais que cela n'a pas été forcément évident puisqu'elle arrive comme cela chez nous, n'étant pas de Renens. Je trouve qu'elle a fait un magnifique travail, les procès-verbaux sont clairs et il est facile de s'y retrouver si nous cherchons quelque chose.

Je voulais donc vous remercier, Mme Charlet, pour votre magnifique travail. Bonne continuation.

- **Mme Irène Frei-Premet, les Verts**

- Au sujet de la cérémonie de fin de la scolarité obligatoire

Je voulais vous transmettre une information qui a été donnée lors du dernier conseil d'établissement, selon laquelle les parents peuvent demander des invitations supplémentaires au secrétariat pour la cérémonie des promotions.

Une discussion avait eu lieu sur le manque de place pour les promotions du certificat d'étude et d'après cette discussion nous pourrions dire qu'il semble qu'il n'y ait pas d'accord sur le fait qu'il y ait vraiment un manque de place. Le directeur des établissements secondaires, M. Antonio Angeretti, a rappelé que les parents ont toujours la possibilité de demander des invitations supplémentaires pour autant que cela soit justifié et qu'en principe les demandes sont acceptées.

Malheureusement c'est un renseignement qui ne figure pas dans la lettre que la famille reçoit avec les deux invitations réglementaires. C'est bien dommage parce que c'est une possibilité, si elle était correctement diffusée, sur laquelle nous pourrions nous baser pour connaître le nombre de demande supplémentaire et ainsi pouvoir discuter. Cela permettrait de sortir des considérations émotionnelles et d'avoir une base de discussion plus objective sur ce qui serait éventuellement pertinent de faire ou de ne pas faire pour les années prochaines.

24 Allocutions

- **Mme Marianne Huguenin, Syndique**

*Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs collègues de la Municipalité,
Mesdames et Messieurs du public et de la presse,*

J'ai le plaisir de vous adresser ces quelques mots à la fin de cette première année de la nouvelle législature.

Une nouvelle législature, ce sont des "prises de marque" pour tout le monde, le législatif, son bureau et l'exécutif. Je crois que ces marques sont prises, et j'aimerais ici remercier Mme la Présidente, son bureau, Mme la secrétaire, de leur dynamisme, de leur envie de bien faire, de leur contribution engagée et positive à la vie de notre Commune.

J'aimerais remercier aussi tout le Conseil communal de sa participation active et de l'esprit dans lequel se déroulent nos débats. Ils sont vifs, argumentés, parfois polémiques, c'est inévitable dans le monde politique à notre niveau de Ville. Nous jouons sur le même terrain, et il y a des frottements, bien sûr, pour délimiter les espaces et les compétences des uns et des autres, mais nous n'en sommes pas au tacle brutal! Et nos débats restent courtois, avec, en règle générale, le brin de distance de l'humour; nous restons aussi un peu au niveau du "village", dans lequel tout le monde se connaît, fait connaissance, et finalement s'apprivoise, se croisant aussi ailleurs que dans nos fonctions officielles, se croisant en particulier sur la "place du village"! J'aimerais remercier aussi les Commissions, en particulier les Commissions permanentes, Gestion et Finances, du sérieux de leur travail.

Au moment où nous vous faisons parvenir notre programme de législature Faire la Ville de demain ensemble – Deuxième étape, c'est un paradoxe que j'assume, de dire que Renens veut à la fois faire Ville et rester un "village", village entre guillemets !

Nous l'avons senti très fort, ce paradoxe, à Festimixx, 2^{ème} édition, dans la lignée des fêtes interculturelles qui ont démarré en 2000. Cette fête qui a réuni plus de 13.000 personnes sur le magnifique site de Verdeaux a été d'une ampleur et d'une qualité sans précédent. Elle a attiré loin à la ronde des gens qui venaient pour la première fois de leur vie à Renens, ou qui n'y étaient plus venus depuis longtemps, et qui étaient enchantés de voir cette Ville qui avait changé, en bien nous disaient-ils, enchantés de la qualité des prestations tant au niveau culturel que pour les familles et de l'ambiance bon-enfant (une fête pareille sans aucun incident, il faut le dire !). Dans le même temps, c'est tout Renens, tout "Renens Village" qui était là, des enfants de tous âges aux personnes âgées, des cultureux à un public populaire.

J'aimerais remercier ici au nom de la Municipalité et du Comité d'organisation toutes les associations, tous les bénévoles qui se sont investis avec enthousiasme et n'ont pas ménagés leurs efforts pour que la fête soit belle.

Et j'aimerais remercier très vivement les deux services de la Commune "porteurs" de cette manifestation, soit Culture Jeunesse et Sport et le service Environnement - Maintenance.

Sans leur engagement, un engagement qui n'est pas un travail de routine, mais un engagement profond, de tout leur cœur, une telle fête ne serait pas possible. J'ai entendu qu'ils étaient fiers, fiers de leur travail, et cette fierté nous réjouit.

J'aimerais aussi remercier les Ecoles de Renens, qui ont participé pleinement à la Fête, avec plus de 400 enfants présents, avec des enseignants motivés, qui n'ont pas ménagé leur temps. Voilà aussi une réponse, concrète, inscrite dans les faits, à l'interpellation de Mme Rouyet, et une action de civisme créative, qui ancre chez les enfants la connaissance de leur environnement, un sentiment d'appartenance à la ville et à la communauté dans laquelle ils vivent et la fierté de cette appartenance.

Ce soir, pendant que nous parlons peut-être, RSR2 retransmet le concert de la création, qui symbolise par la diversité des acteurs qu'elle a mis en scène, cette envie de vivre ensemble, de lier connaissance, de rencontres, esprit qui a marqué toute la fête.

Réaliser une belle fête, cela nous a tous donné je crois, politique, administration et population un élan, une envie, de l'énergie pour continuer à faire la Ville, ensemble !

Je crois que cette envie de "faire", de réaliser, de bouger marque Renens ces dernières années. C'est bien sûr une envie politique, des personnes, des partis, de l'administration... c'est aussi tout simplement une évolution qui se fait, au niveau des potentialités, du développement, des crises aussi qui ont laissé des friches, des trous, donc des possibles : l'Ouest lausannois, notre Ville, devient le centre de l'agglomération lausannoise, un centre qui n'est pas une addition de villages ou une banlieue, mais un centre qui veut exister en tant que tel, et qui se marque par exemple aussi au niveau du développement de réseau de bus, démontrant clairement une nouvelle centralité autour de la gare de Renens, pour tout l'ouest lausannois, une centralité qui renforce l'agglomération toute entière.

Cette ambition se marque bien sûr avec des projets urbanistiques, tel que nous l'avons fait pour la place du Marché. Hier, l'inauguration du 2^{ème} marché, mercredi en fin d'après-midi, faisait plaisir à voir, et nous montrait que cette place joue de plus en plus ce rôle, avec des rues alentour qui ont aussi changé, sont plus urbaines, avec leurs terrasses et leurs piétons. Elle se marque avec les autres plans de quartier en évolution, comme vous le constatez dans le préavis déposé ce soir.

L'arrivée pour 2018 du tram, la rénovation de la Gare vont dans le même sens, et nous nous réjouissons que ces projets avancent: mise à l'enquête pour le tram, bientôt de nouveaux préavis pour la Gare. La décision du Conseil d'Etat, attendue, souhaitée, pour laquelle nous nous sommes beaucoup engagés (avec les communes de l'Ouest, et en particulier les communes plus directement concernées, Crissier, Bussigny et Villars-Ste-Croix), cette décision de mettre la poursuite du tram en priorité A au niveau des projets de l'agglomération, est réjouissante pour notre Ville et tout l'Ouest lausannois et conséquente avec les investissements qui seront consentis pour la première partie du tram, du Flon à Renens. !

Mais une ville c'est aussi d'autres projets: pour les jeunes, pour les enfants, pour la culture, pour les familles, des projets pour l'environnement, des logements, des écoles, des crèches. Les préavis votés ou déposés ce soir démontrent la diversité de ces projets en cours de réalisation, pour créer, enfin, des logements à prix coûtant à la Croisée, pour aménager un des beaux parcs de Renens, le Parc Sauter, pour entretenir et rénover notre Piscine, nos canalisations, pour nos Ecoles, pour la politique de la jeunesse. Notre séance de ce soir, avec ces différents préavis, illustre parfaitement la diversité et la variété de nos engagements.

Pour les réaliser, nous avons besoin de notre administration communale, et j'aimerais aussi dans son ensemble la remercier vivement ce soir. Y compris les services à l'arrière-plan, mais qui assurent le fonctionnement de l'ensemble. Ils ont du travail, beaucoup, trop. Ils le font avec engagement et loyauté, et je leur dis ici à toutes et tous un immense merci.

Nous avons aussi ce soir voté nos comptes. Avec un résultat honnête, mais sans plus, que l'on peut considérer comme insuffisant au vu des enjeux à venir.

Notre défi, ce sera de faire face à cette évolution, à nos ambitions, avec nos ressources qui restent modestes. Et nous devons peser la place des projets, mesurer nos forces et nos moyens: nous sommes dans une période charnière, avec parfois l'impression que nous rattrapons un retard d'investissement et que nous investissons pour les 30 ans à venir...

Nous devons être raisonnable, peser les projets, ne pas jouer à la grenouille qui se prend pour le bœuf...

Nous devons parfois choisir, renoncer. Et continuer de vouloir faire, d'être ambitieux !

Rude paradoxe, autant que celui de transformer le village de Renens en ville, tout en gardant l'esprit du village !! Le paradoxe de l'ambition mais de la raison de nos finances.

Le thème de Festimixx était les cordes du monde. Des cordes il y en a eu, de violon, de guitare, de piano, pour grimper au mur ou aux arbres, pour sauter, pour faire des nœuds.

Nous devons dans les années à venir accorder nos violons, tirer tous à la même corde, ne pas trop tendre la corde, sauter, nouer et dénouer des nœuds, grimper des murs, sans finir dans les cordes !

Merci encore à la Présidente et à son bureau, je leur souhaite et nous souhaite une belle sortie du Conseil samedi, pour décharger et recharger nos batteries à tous !

- **Mme la Présidente**

Il y a près d'un an, alors que Monsieur Daniel Rohrbach me passait le flambeau, je savais que l'année qui s'offrait à moi allait être particulière, mais jamais je n'aurai imaginé l'intensité de cette aventure.

Cette expérience a été empreinte de nombreuses très nombreuses élections, 5 quand même... mais aussi de 2 votations avec à chaque fois des objets avec initiatives et contre-projet à dépouiller, ainsi que les diverses et abondantes réunions de préparations et de mise en place des dépouillements ou, comme lors des élections cantonales la responsabilité du bureau de l'arrondissement. Il y a aussi eu les 9 séances du Conseil, pour autant de séances du bureau. Rencontres et discussions avec les Présidents de groupe et de partis ainsi qu'avec la Municipalité et le Secrétaire Municipal, échange avec le législatif d'autres communes ou du Grand Conseil, tout ceci pour la partie formelle pour laquelle j'ai essayé de faire mon travail au plus près de ma conscience avec toute la rigueur, l'application et la discipline qu'exige cette fonction. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes.

Mais la fonction de Président(e) du Conseil, ce n'est pas que le formel, c'est aussi, et surtout aller à la rencontre de la population, participer à la vie de la Commune, de ses institutions et associations au travers de diverses représentations, invitations et de moments conviviaux. Je citerai quelques bons souvenirs parmi beaucoup d'autres : Par exemple : Eh oui ! Malgré tout,

la journée de la coupe du sapin, non en fait, surtout le replantage des petits arbres puis le repas qui s'en est suivi en présence des anciens présidents dans le magnifique refuge de Bottens. La soirée fondue destinée aux jeunes renanais qui ont eu 18 ans dans l'année et aux personnes qui ont obtenu la nationalité suisse et la bourgeoisie de Renens, moment inoubliable où à force d'entêtement j'ai réussi à sortir un son du cor des Alpes. Je n'oublie pas non plus la revue des pompiers où on a pu se rendre compte de l'engagement citoyen exceptionnel de ces hommes et femmes. Il y a aussi eu ce fameux 14 décembre où une délégation renanaise s'est déplacée à Berne pour soutenir la candidature de Pierre-Yves Maillard à la fonction de Conseiller fédéral. Quel honneur de pouvoir participer à cet événement ! Merci encore Marianne, Madame la Syndique, pour cette visite privilégiée du Palais Fédéral.

Enfin, une pensée très émue pour le jour du Noël de l'Avivo qui a aussi été celui où ma chère Grand-Maman nous a quittés.

Je tiens aussi à souligner l'immense satisfaction que j'ai eu à collaborer avec le personnel de l'administration, là aussi que de belles rencontres, je retiens leur professionnalisme et toute l'attention qu'ils portent aux travaux de notre Conseil. Leur collaboration est très précieuse pour la bonne marche de notre législatif, ne l'oublions pas !

Merci aussi à vous chers collègues de tout bord, pour votre confiance, pour vos conseils avisés, votre soutien, j'ai été très touchée par toutes ces marques d'attention.

Et que dire de mon bureau, tant la collaboration avec Madame Catherine Wicht, Monsieur Christophe Hinvì a été prospère et plaisante grâce à leur travail, à la pertinence de leurs interventions et pour la qualité des relations dans les moments formels et plus récréatifs.

Je tiens aussi à exprimer ma sincère reconnaissance à Yvette Charlet pour avoir su très rapidement se mettre dans le bain de ses nouvelles fonctions de secrétaire du Conseil, d'avoir appris si vite à anticiper les besoins du bureau et de la présidente, et pour l'excellent travail de rédaction des divers procès-verbaux et extraits.

Cette gratitude va aussi à Madame Agathe Barreau secrétaire suppléante et au bureau élargi composé de Mesdames Martin, Frei Premet et Divorne ainsi qu'à Monsieur Duprex.

Enfin je terminerai cette allocution par un merci tout particulier à ma famille et mes amis pour leur patience, leur attention et soutien, d'avoir su me faire prendre quelque fois de la distance dans les moments de doute, d'avoir accepté de tester les discours, pour la relecture et appréciation de textes et d'édito, merci d'avoir été là, de m'avoir supportée, tout cela m'a été vraiment très précieux.

Voilà, le 2 juillet prochain, ça sera à mon tour, Madame la Présidente, Chère Nicole, de te passer le flambeau et de te souhaiter une année de présidence aussi plaisante, riche et intense que la mienne.

Merci à tous et toutes pour cette belle aventure !!!

Enfin, au nom du bureau et je suis sûre que l'ensemble du Conseil se joint à nous pour remercier la Municipalité pour la partie récréative qui nous est maintenant offerte.

Je vous remercie pour votre attention et juste avant de clore cette séance et de vous souhaiter un bel été, je vous rappelle que la prochaine séance de notre Conseil communal

*aura lieu ici même le **jeudi 13 septembre à 20h15**. Bonne fin de soirée et bon appétit !!!*

Clôture de la séance à 22h15

La Présidente

La secrétaire

Nathalie Kocher-Jaccard

Yvette Charlet

Annexe N° 1

Tableaux de présence des séances de la Commission de gestion

